



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1788 MERCREDI 24 JUILLET 2013

ASADHO

Les dirigeants dans le collimateur de la justice

Une action judiciaire vient d'être ouverte au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe à charge de Jean-Claude Katende et Dora Zaki, respectivement président national et vice-présidente nationale de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho). Les deux responsables sont interpellés pour imputations dommageables à l'égard d'un juge présumé auteur de viol qu'ils auraient dénoncé.

Dans un communiqué publié hier, cette association déplore l'attitude et les manœuvres de l'instance judiciaire qui tendent à réduire ses dirigeants et la victime des faits de viol au silence pour assurer l'impunité au juge mis en cause. Selon cette ONG, cette manière de dire le droit n'est pas de nature à encourager la lutte contre les violences sexuelles.

Page 13

Human Rights Watch

Un nouveau rapport accablant contre le M23



Le chef militaire du M23, Sultani Makenga

En position défensive depuis que les forces loyalistes ont repris l'ascendance sur la ligne de front, les rebelles du M23 ont semé la désolation dans les localités encore sous leur occupation. Dans un rapport publié hier, Human Rights Watch (HRW) recense une quarantaine de personnes exécutées sommairement et au moins soixante-six femmes et jeunes filles violées depuis mars dans l'est de la RDC. Plusieurs meurtres et viols documentés par cette ONG internationale sont le fait des rebelles du M23 qui, tout récemment encore, ont recruté de force des jeunes à Goma et dans ses environs. Les récalcitrants ont été exécutés dans plusieurs villages, notamment dans le territoire de Rutshuru, révèle HRW. Des villageois suspectés d'entretenir des liens étroits de collaboration avec des milices hutues congolaises auraient aussi subi le même sort. Le rapport confirme, par ailleurs, le soutien militaire qu'apporte le Rwanda au M23 dont les jeunes recrues viennent de bénéficier d'une formation de la part des officiers de l'armée rwandaise.

Page 12

DIVISION 1

Élima obtient gain de cause à la Fécofa

Le Tout capable Élima de Matadi (province du Bas-Congo) va récupérer la totalité de ses points perdus par forfait que la Ligue nationale de football (Linafoot) lui a infligé. L'instance nationale du football a, en effet, jugé recevable et fondé le recours du club de Matadi qui avait écopé de forfaits sur l'ensemble des matchs livrés au championnat national suite à la qualification du joueur Patou Tingo.

Soutenu par la Ligue provinciale de football du Bas-Congo, Élima est allé en évocation à la Fédération congolaise de football association (Fécofa). Ce revirement de la situation va sûrement avoir des répercussions au niveau du classement final qui n'a pas encore été homologué par la Fécofa. DCMP voit ainsi ses chances d'occuper la troisième place qualificative pour la Coupe de la Confédération s'amincir au profit de Don Bosco de Lubumbashi.

Page 14

Diplomatie

Le Japon octroie six millions de dollars à la RDC



Raymond Tshibanda et Yoshimasa Tominaga

Le ministre congolais des Affaires étrangères, coopération internationale et Francophonie, Raymond Tshibanda, et l'ambassadeur du Japon en RDC, Yoshimasa Tominaga, ont procédé le 22 juillet à la si-

gnature et l'échange des notes de l'aide financière non remboursable pour l'année fiscale 2013 entre leurs gouvernements respectifs. Ce projet de six millions de dollars consiste en la fourniture

des produits sélectionnés par le gouvernement congolais, lesquels produits seront vendus à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché.

Les recettes obtenues permettront d'alimenter le fonds de contrepartie qui sera ensuite utilisé pour assurer le développement socio-économique de la RDC. Ce don s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions prises lors de la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (Ticad 5) en vue d'appuyer la relance économique de la RDC.

Page 12

CRISE AU MLC

Jean-Lucien Bussa prend sa revanche

Dans une récente déclaration, les députés, sénateurs et cadres du Mouvement de libération du Congo (MLC), à la tête desquels se trouve le député national Jean-Lucien Bussa (député exclu dernièrement du comité exécutif), ont réagi à la dernière restructuration de leur parti. Parmi les grandes décisions prises, ils ont, entre autres, exigé la révocation de l'actuel secrétaire général Thomas Luhaka Losendjola. Dans la foulée, ils ont aussi décidé de créer, au sein du parti, un courant démocratique et renouvateur dont la présidence a été confiée au député Jean-Lucien Bussa.

Tout en refusant d'obéir aux décisions prises par Thomas Luhaka jusqu'à la convocation du conseil des représentants, ils ont récusé le mode de fonctionnement du MLC qui, d'après eux, n'est conforme à aucune règle de gestion moderne.

Page 13

ÉDITORIAL

Classes moyennes

Ce n'est assurément pas un hasard si c'est à Brazzaville que s'est tenu hier un forum sur l'« Émergence des classes moyennes africaines » dont les conclusions n'ont pas fini de nourrir les réflexions des responsables politiques, des opérateurs économiques et des observateurs du monde entier. Plus encore que la notoriété des personnalités présentes lors de cette rencontre internationale, organisée par la revue américaine « Forbes », ce qui a frappé les participants a été l'extrême pertinence du sujet traité dans le cadre solennel du ministère des Affaires étrangères. Car le destin de l'Afrique dépend effectivement de sa capacité à faire surgir au sein de ses sociétés civiles une génération d'hommes et de femmes entrepreneurs et donc capables de s'assumer librement, sans l'aide des États.

Ce pari, dont dépend l'affirmation du continent sur la scène internationale, est très précisément celui que le Congo a décidé de relever dès le début de ce nouveau siècle. Plongé dans le chaos par la faute d'une classe politique qui n'avait rien compris au processus démocratique enclenché par la Conférence nationale de 1991, notre pays a compris que la paix civile et la prospérité collective ne peuvent venir que d'une restructuration sociale dont le ressort principal est les classes moyennes : entrepreneurs petits et grands, commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales, apporteurs de services, enseignants, techniciens, artistes...

À une société, héritée de l'ère coloniale, et que dominait la fonction publique, nous avons entrepris de substituer une société fondée sur l'activité et le savoir-faire personnel d'hommes et de femmes autonomes, indépendants, autrement dit sur les classes moyennes. Le processus, nous en convenons volontiers, est loin d'être arrivé à son terme et beaucoup reste à faire pour que les citoyens congolais, tous les citoyens congolais, bénéficient de l'autonomie économique sans laquelle il n'est pas de liberté possible. Mais le processus enclenché est irréversible. Et c'est bien ce que les débats d'hier ont confirmé sans discussion possible, avec d'autant plus de force que cette vérité était énoncée, expliquée, démontrée par des personnalités de premier plan.

Poursuivons donc sans faiblir sur la voie que nous avons choisie : elle est assurément la meilleure, la plus sûre.

Les Dépêches de Brazzaville

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Les conseils départementaux et municipaux ne vont plus délibérer à compter du 30 juillet

Les conseillers locaux, élus le 29 juin 2008, arrivent au terme de leur mandat de cinq ans, le 30 juillet 2013. Le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, a publié le 17 juillet une circulaire relative à la gestion des collectivités locales en attendant les prochaines élections.

Le document précise que suite au report des élections locales, résultant des conclusions de la concertation politique de Dolisie, la fin du mandat des conseillers locaux ne va plus correspondre avec l'entrée en fonction des nouvelles assemblées locales.

À cet effet, la circulaire rappelle les mesures conservatoires à observer pendant la période allant du 1er août 2013 jusqu'à la date de l'entrée en fonction des conseillers départementaux et municipaux qui seront issus des prochaines élections locales. Ainsi, à compter du 1er août, les conseils départementaux et municipaux ne peuvent plus délibérer sur les affaires locales. Plus question non plus de convoquer les sessions ordinaires ou extraordinaires.

En conséquence, étant donné que la législation en vigueur ne prévoit pas de prolongation de mandat pour les élus locaux, la circulaire précise que l'on se conformera à l'article 7 de la loi portant organisation et fonctionnement des collectivités locales qui dispose que les bureaux exécutifs des conseils départementaux et municipaux devront rester en fonction jusqu'aux nouvelles élections.

Mesures spéciales pour la Sangha et la Likouala

Dans les départements de la Sangha et du Kouilou, les vice-présidents des conseils départementaux assumeront la plénitude des pouvoirs dévolus au président du conseil, postes devenus vacants, à la suite du décès de leurs titulaires.

Les pouvoirs du bureau exécutif dans ce contexte sont limités aux actes d'administration courante et urgente. Pendant cette période, sont interdits : l'aliénation ou l'échange de tout ou par-



Raymond Zéphirin Mboulou

tie du patrimoine du conseil ; la modification des prévisions budgétaires ; les emprunts, ainsi que le recrutement du personnel. Sur le plan financier, l'exécution des recettes et des dépenses s'effectue dans les limites du budget exercice 2013 voté par le conseil. Les projets régulièrement adoptés s'exécutent normalement dans le strict respect des procédures. Le bureau exécutif ne peut donc pas engager les finances locales au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant, ni élaborer un nouveau budget en modifiant les prévisions budgétaires établies par le conseil. Seul le conseil qui sera élu pourra voter le budget supplémentaire ou modificatif pour réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2013. Les crédits budgétaires affectés au fonctionnement de l'organe délibérant ne sauraient être engagés jusqu'à l'installation du nouveau conseil élu.

Mossendjo : attention !

Les agents temporaires qui arrivent au terme normal de leur contrat devront être libérés. L'attention du maire de Mossendjo est particulièrement attirée, car bien souvent, il procède à des recrutements déguisés des agents dits « tâcherons ». Par contre, les communes de Dolisie et de Brazzaville qui ont obtenu des dispenses peuvent recruter le personnel dans le strict respect des quotas autorisés. Cela n'est possible que si, à la date de publication de la circulaire, le recrutement autorisé n'est pas encore effectué. Les situations non prévues par la circulaire qui, dans l'intérêt de la collectivité locales, mériteraient d'être réglées sans attendre l'installation de l'organe délibérant, sont à soumettre au préfet qui prendra l'avis du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Genvais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou
Bureau de Kinshasa : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali
Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpara

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kibibi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

FORBES AFRIQUE 2013

La nécessité des infrastructures pour pérenniser la croissance

Placée sur le thème « Émergence des classes moyennes africaines, entrepreneuriat et nouveaux modes de consommation », cette rencontre a permis de suivre plusieurs communications.

En une journée, le 23 juillet, les experts ont abordé des thèmes tels que : « Étude sur les classes moyennes africaines : faits et chiffres » ; « Accompagner la croissance par l'investissement : l'opportunité des infrastructures en Afrique » ; « Regards transatlantiques : développement africain et enjeux économiques pour le monde » ; « Les nouveaux marchés gagnants, sources d'emplois et de croissance. »

Toutes les personnalités qui se sont succédé à la tribune ont parlé de l'importance de la relation bjectrice qui existe entre la croissance économique africaine - estimée à plus de 5% - et le développement de la classe moyenne. Pour ce faire, les intervenants ont appelé les Africains dans leur ensemble à prendre leur destin en main. Ils ont souhaité que des opérateurs du secteur privé s'associent au secteur public dans chaque État pour créer les conditions nécessaires au développement effectif de l'Afrique.

Le président du Conseil d'administration de Forbes Afrique, Sylvain Lekaka par exemple, a salué les Africains qui font déjà « la fierté du continent » dans le domaine des Affaires. Il a demandé à d'autres de s'y mettre et d'agir les premiers » avant de s'attendre à l'assistance extérieure. L'ancien directeur général de l'Agence française de développement, Dov Zerah a donné une dé-



Une vue des participants

finition nuancée de la classe moyenne et indiqué que la croissance est portée par plusieurs indicateurs liés à la hausse des prix des matières premières : le niveau de revenus d'une personne et la fonction qu'elle exerce. Il a relevé, toutefois, que la durabilité de cette croissance posait problème pour plusieurs raisons. « Le développement, a-t-il souligné, ne sera durable que lorsque l'Afrique transformera elle-même ses matières premières ». Pour le conseiller maître à la Cour des comptes française, la pauvreté est certes en diminution en Afrique mais la malnutrition persiste. Ceci, malgré le fait que les caractéristiques de la réalité de la croissance soient perceptibles dans nombre de pays africains : exode rurale, urbanisation, augmentation de la population active dans des activités tertiaires, émergence signalée dans des pays et développement des classes moyennes. « L'émergence ne va pas de soi, elle ne viendra pas d'elle-même, nous devons la conquérir et l'obtenir

dans un monde de compétition acharnée », a lancé le président sénégalais. « L'expérience montre que le chemin de la croissance et de la prospérité est indissociable du développement des infrastructures », a ajouté Macky Sall qui a regretté le fait que l'Afrique accuse encore un déficit considérable dans ce domaine, faute d'infrastructures.

Tony Elumelu, président exécutif de Heirs Holdings, Patrice Motsepe, fondateur et président exécutif d'African Rainbow Minerals, Albert Yuma Mulinbi, président de la Fédération des entreprises de la RDC, Jean-François Copé, président de l'UMP, pour ne citer que ces cas, ont insisté sur la nécessité d'accompagner le développement par la création de nouvelles infrastructures. Dans son discours d'ouverture, le chef de l'État congolais a dit l'urgence d'agir pour créer les conditions de meilleurs exercices d'activités visant à ramener « les classes moyennes à développer l'esprit d'entreprise et d'innovation en vue

d'un meilleur devenir collectif ». « C'est ainsi que les petites et moyennes entreprises prospèrent créées en grand nombre par certains Africains des classes moyennes se traduiront par de nouveaux emplois salariés qui sortiront d'autres Africains de la pauvreté et feront de certains d'entre eux de nouveaux entrepreneurs ou de grands consommateurs solvables »,

a souligné Denis Sassou N'Guesso. Au nombre des chefs d'État ayant fait le déplacement de Brazzaville : John Dramani Mahama du Ghana, Mack Sall du Sénégal, Blaise Compaoré du Burkina-Faso et Jacob Zuma d'Afrique du Sud. À noter plusieurs personnalités africaines et internationales influentes comme l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Nestor N'Gampoula

Forbes fait salle comble

L'auditorium du ministère des Affaires étrangères et de la coopération a littéralement débordé de monde, mardi 22 juillet, à l'ouverture du forum Forbes Afrique 2013 : six chefs d'État, des entrepreneurs, des dirigeants politiques, des diplomates, des journalistes, la fiche était bien complète pour estimer l'audience de la rencontre. Mais c'est surtout les mots et les chiffres entendus lors de ces assises qui ont retenu l'attention. Ainsi, est désormais entré dans le vocabulaire de tous les jours, le thème de « classes émergentes africaines », sur lequel les différents orateurs, sans en avoir donné une définition inviolable ont, en quelque sorte, fait porter la responsabilité de devoir porter l'Afrique vers le haut, aujourd'hui et pour toujours. Quelles personnes font partie de ces « nouvelles » classes ? Si l'on table sur les chiffres, on parlerait d'hommes et de femmes qui gagneraient ou vivraient avec 2 à 10 dollars, ou entre 10 à 20 dollars par jour. Le commerçant prospère du quartier, le banquier, le professeur du collège, du lycée ou d'université, le médecin, l'infirmière, l'officier de gendarmerie, les « classes émergentes africaines » recrutent certainement dans ce bouillonnement professionnel ; cette catégorie de gens ayant un emploi qui les met à l'abri du besoin, les préserve de la précarité ambiante, en fait des consommateurs solvables. Un Africain sur trois appartiendrait à cette classe. Dans ce genre de tribunes de haut niveau, la prudence est souvent de mise. Ainsi, devant l'embellie d'une économie africaine boostée par les forts taux de commercialisation des matières premières dont regorge le continent, les experts s'interrogent si cette situation peut s'inscrire dans la durée. Comment faire en sorte que la croissance africaine, qui est de l'ordre de 5%, ne s'effrite pas du jour au lendemain, lorsque les cours mondiaux du pétrole, de l'or ou du manganèse chancelleront ? Il faudrait que l'Afrique se dote de l'expertise nécessaire pour transformer ses richesses sur place. Elle doit donc investir dans l'éducation et la formation des cadres qui garantiront cette vision et rendront possible un tel challenge. Les gouvernements africains sont interpellés. Ne fusse que pour rendre l'environnement socio-économique viable.

Gankama N'Siah

OBSERVATOIRE ANTI-CORRUPTION

Six responsables dans le collimateur de la justice

Après l'arrestation du président de l'Observatoire anti-corruption (OAC), Joseph Mapakou, et de ses quatre collaborateurs, le vice-président de la structure, André Ikongo-Logan, qui bénéficie encore de l'immunité parlementaire, ferait lui aussi l'objet de poursuites judiciaires.

Les cinq personnes, soupçonnées de concussion, de corruption et de complicité de détournement de deniers publics ont été arrêtées par la police départementale de Brazzaville. Elles seront présentées sous peu au procureur de la République. D'après le porte-parole de la police, le colonel Jean Aive Allakoua, « Le président de l'OAC est depuis le 19 juillet aux arrêts, suite à une plainte qui a été introduite par une commission d'enquête interne mise en place par cette structure pour des soupçons de corruption. L'enquête menée par les services de la police judiciaire a révélé des faits constitutifs du délit de concussion, de corruption, de complicité de détournement de deniers publics », a-t-il expliqué, le 22 juillet à la presse. Étant donné que ces faits sont prévus et punis par la loi, les procédures ont été montées avec un certain nombre de scellés qui vont concourir à la manifestation de la vérité. Concernant la sixième personne, le procureur de la République doit prendre des dispositions nécessaires avant son audition car



Joseph Mapakou et André Ikongo-Logan lors d'un point de presse en début d'année. / crédit adiac

il s'agit d'un sénateur : André Ikongo-Logan, vice-président de l'OAC. En effet, l'affaire concerne quelques marchés passés au sein de l'OAC. Se sentant délaissé et ayant constaté des irrégularités dans un marché, quelques membres de cette structure ont saisi la police à travers une plainte. Celle-ci dénonce publiquement l'entrepreneur qui devait exécuter ces travaux. « Celui-ci, blessé dans son amour propre a mis sur la place publique le fait qu'il n'avait pas pu exécuter les travaux parce qu'on a fait des portions sur l'argent prévu pour ce marché », a commenté Jean Aive Allakoua, insistant sur le fait que l'enquête a bel et bien révélé des faits constitutifs à la concussion, corruption, détournement

de deniers publics. Les conclusions de cette commission d'enquête interne devaient, a-t-il ajouté, aboutir à la prise de mesures à l'issue d'une assemblée générale qui n'a jamais pu se tenir, semble-t-il, à cause des blocages.

André Ikongo-Logan : « Il s'agit d'un règlement de compte »

Réagissant à la déclaration du porte-parole de la police, le vice-président de l'OAC qui bénéficie encore de l'immunité parlementaire, a indiqué que le rapport de la commission d'enquête, dont les responsables de l'OAC auraient bloqué l'examen en assemblée générale, n'a pas respecté le principe contradic-

toire. Ce principe, a expliqué André Ikongo-Logan, veut que les personnes interrogées ou incriminées signent les procès-verbaux d'audition. « Pour inscrire ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale, le bureau avait exigé que le rapport soit sous-tendu par des procès-verbaux dûment signés par les personnes interrogées ou incriminées. La commission d'enquête avait refusé de s'exécuter malgré l'insistance de l'un de ses membres, de surcroît juge à la Cour suprême. Devant cette situation de blocage par la commission, ce point n'a jamais été inscrit à l'ordre de ces assises », a-t-il précisé, indiquant qu'il n'y avait que trois membres de l'OAC à la maison d'arrêt au lieu de cinq personnes comme pense la police. S'agissant du faux et usage de faux qu'on leur reproche, André Ikongo-Logan a signifié que les responsables de l'OAC, étant les personnes habilitées à signer tous les documents de l'institution, n'avaient aucun intérêt à fabriquer des faux. Pour lui, parmi les pièces perquisitionnées par la police, figuraient les décharges d'un montant de 15 millions FCFA chacune, perçues par deux membres de l'OAC, auteurs de cette plainte pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires. « Ces véhicules n'ont jamais été acquis et l'utilisation de la somme de 30 millions FCFA n'a jamais été justifiée conformément à leurs décharges. D'où

leur acharnement contre les membres du bureau pour avoir demandé à chacun d'eux de justifier la somme perçue. Ils avaient juré de déstabiliser l'OAC et de faire tomber des têtes. Il s'agit donc d'un règlement de compte injustifié pour assouvir leurs intérêts basement matériels », a conclu André Ikongo-Logan. Rappelons que le président de l'OAC, Joseph Mapakou, avait présenté en janvier, au cours d'un point de presse, le rapport de conciliation consécutif au litige opposant sa structure à l'entreprise Babylone-Club sur l'exécution des travaux de réhabilitation de son siège. En effet, suite au conflit né de la mauvaise exécution du marché de réhabilitation de l'immeuble du siège de l'OAC, le bureau avait saisi le comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics. Celui-ci avait, à son tour, saisi la direction générale de la surveillance du territoire qui avait permis, après une enquête contradictoire, l'élaboration et la signature d'un rapport de conciliation entre les deux parties. L'affaire ne fait que commencer, d'autant plus que l'OAC a déjà pris un conseil d'avocat. Et ce serait un premier test pour le Sénat, mis devant une éventuelle levée de l'immunité de son représentant dont le nom est cité dans une affaire compromettante.

Parfait Wilfried Douniama



AVIS À MANIFESTATION D'INTERET N°013/2013/CAP Consultant-Architecture TRAVAUX BTP AU PAPN

Dans le cadre du développement de ses capacités d'accueil sur son Yard, une société installée sur le site portuaire PAPN, est sur le point de financer les travaux d'aménagement d'un ensemble de terre-pleins d'une surface de près de 15 hectares.

Les candidats intéressés peuvent envoyer leur lettre de candidature au :

Cabinet CAP Consultants-Architecture SARL
A l'attention de Mr BOKOLOJOU Antoine Beli
Immeuble le-Petit Logis
46, Avenue Félix Eboué
Centre ville -Brazzaville

Tel : 22281 53 02/ 06 658 09 63/06 693 85 93

Adresse mail : bokolojoue@architectes.org; cap.consultants@yahoo.fr

Ou par dépôt direct au siège de CAP Consultants -Architecture à la même adresse, avant le 29 juillet à 17 heures. Les dossiers transmis par e mail, sont acceptables.

Après analyse de chaque candidature, et passage de l'équipe QHSE dans le cadre de l'obtention de l'agrément délivré par la société donneur d'ordre, il sera procédé à la présélection de trois(3) dossiers.

Les candidatures éligibles et répondants aux qualifications requises, recevront le dossier d'appel d'offres et, soumettront leur offre sous pli fermé dans les prochaines semaines.

DESCRIPTION :

L'appel d'offre est constitué de trois lots indépendants, devant être traités séparément.

Les entreprises peuvent répondre à un lot précis ou aux trois.

LOT N°1

Il s'agit de l'aménagement par phases, de terre-pleins présentant différentes surfaces. Ces travaux sont composés principalement de :

- Travaux préliminaires d'installation et de préparation du chantier,
- Travaux de terrassements.
- Travaux d'installation réseaux d'électricité et d'eau

LOT N°2

Travaux d'aménagement et d'assainissement des voies comprenant :

- Les travaux de construction des chaussées en béton hydraulique,
- Les travaux de construction des ouvrages hydrauliques en béton armé,

- Travaux d'aménagement d'un chemin de câbles, le long des voies principales.

LOT N°3

Travaux de délimitation.

- Les travaux de construction d'un mur de soutènement en béton armé,
 - Travaux de construction d'une clôture de délimitation, composée d'un muret maçonné dans sa partie basse et d'une grille type Dirricks sur sa partie haute.
- Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le Cabinet CAP Consultants-Architecture SARL

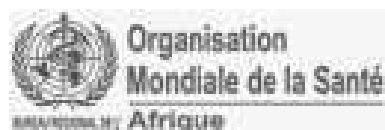
EXIGENCES DU MAITRE D'OUVRAGE :

La lettre de manifestation d'intérêt devra notifier les précisions sur l'entreprise dans l'ordre du questionnaire suivant:

- 1.Raison sociale ; adresse, gérant, actionnariat
- 2.Description sommaire du personnel qualifié susceptible d'être affecté au projet (nombre et cv des ingénieurs ; nombre et cv des techniciens supérieurs, etc)
- 3.Production de références commerciales, par des attestations certifiées conformes délivrées par des entités adjudicatrices, pour des travaux similaires exécutés pendant les 10 dernières années pour les lots ci-dessus indiqués.. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
- 4.Production de tout élément indiquant la capacité de mobilisation rapide pour un démarrage effectif des travaux au début du mois d'août 2013 (notamment le type et le nombre d'engins disponibles sur le site)
- 5.Production de tout élément indiquant la capacité d'organisation d'un chantier de haut niveau, en sachant que les opérations dans le voisinage du chantier doivent nécessairement suivre leur cours.
- 6.Production de tout élément indiquant les sources et sites d'approvisionnement en matériaux (terres d'emprunt : Terre jaune et Tout venant).

Nota Bene : L'exigence du Maître d'ouvrage est d'obtenir du lot N°1, un minimum de 3 hectares de terre plein fini avant fin septembre 2013

Les conditionnalités relatives au dossier d'appel d'offres seront précisées aux candidats éligibles.



AVIS D'APPEL D'OFFRES

concernant la sélection d'une société de nettoyage et d'entretien intérieur des locaux de l'OMS/AFRO (bureaux, parties communes des appartements, ateliers etc...)

Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-AFRO), sis à la cité du Djoué, Congo, désire sélectionner une société d'assistance technique capable de mettre à sa disposition, une brigade anti-incendie.

Le cahier des charges y afférant (avec les détails et les conditions de sélection) est retirable jusqu'au 31 Juillet 2013, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à « L'Estate, OMS-AFRO ».

Les sociétés intéressées sont invitées à poser leur candidature. La soumission, présentée sous plis fermé avec la mention « Confidentiel – APPEL D'OFFRES POUR la MISE A DISPOSITION D'UNE BRIGADE ANTI-INCENDIE À L'OMS/AFRO-2013 », devra être déposée au plus tard le 2 août 2013 à 12h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de DAF N° 128 (1^{er} étage)
Cité du Djoué
Brazzaville - Congo



INFORMATION

En raison des travaux de réaménagement de ses ateliers de Brazzaville, CFAO CONGO demande à ses clients dont les véhicules stationnent dans son enceinte et pour lesquels aucun accord de travaux n'a été donné à ce jour, de bien vouloir les récupérer avant le 31 juillet 2013, et notamment les véhicules dont les immatriculations suivent :

- 968 EM 4
- 259 CA 6
- 245 EP 4
- 636 ET 6

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous demandons de prendre attache avec **M. MAMBOU** notre **chef d'atelier**, au **06.663.40.47/ 05.545.11.10**



FONCTION PUBLIQUE

Les étudiants diplômés font valoir leurs droits

La coordination des étudiants finalistes des écoles de formation et écoles professionnelles a organisé un rassemblement, le 22 juillet, devant le ministère des Finances pour réclamer la publication du quota par le ministère de tutelle en vue de leur intégration à la Fonction publique.

La coordination regroupe les finalistes des années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, notamment de l'école nationale moyenne d'administration, de l'école normale supérieure, de l'Institut national de la jeunesse et des sports, des Beaux-arts et de l'Institut de développement rural. Cette coordination réclame la publication du quota d'intégration à la Fonction publique après les nombreuses promesses faites par les autorités après le dialogue. Selon eux, les démarches ont été entreprises jusqu'au ministère de la Fonction publique qui leur a fait croire que le problème se trouve bloqué au niveau du ministère des Finances pour la publication du quota, en vue du traitement de leur dossiers.

Ils ont indiqué : « *La danse de casserole organisée ici au ministère n'est pas illégale car des notes ont été déposées dans les administrations pour nos réclamations. Des déclarations ont été faites à la télévision, dans les journaux. À cet effet, les autorités nous avaient appelés en février pour nous corrompre en nous dissuadant de la publication effective du quota.* »

Ces étudiants ont conclu : « *Nous ne sommes pas ici pour faire du tapage, ni pour frapper les gens mais pour réclamer nos droits. Le quota devait être publié au mois de mai. Jusqu'alors rien n'est fait. Nous ne sommes pas formés pour rester à la maison mais pour travailler.* »

Notons que ces étudiants finalistes ont été dispersés par les policiers qui les ont menacés de coups de matraque et de bombes lacrymogènes.

Lydie Gisèle Oko

COOPÉRATION

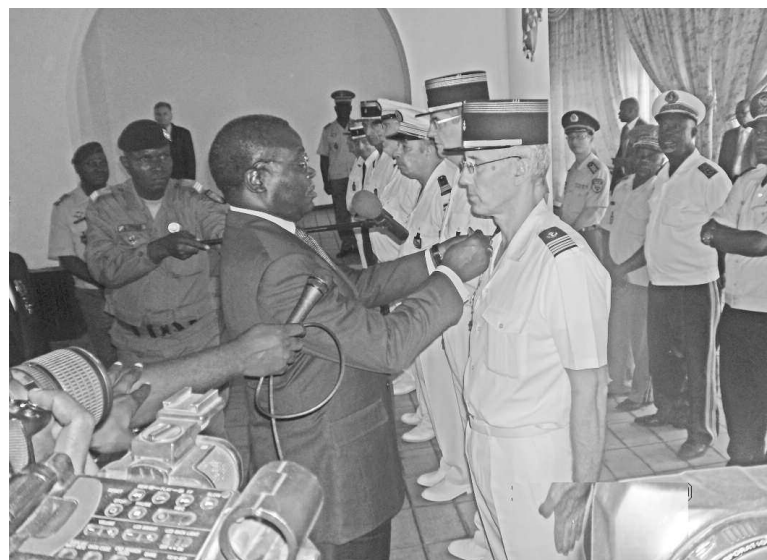
L'État congolais récompense un attaché de défense et six coopérants français

Arrivé à la fin de sa mission en République du Congo, l'attaché de défense près l'ambassade de France au Congo, Bertrand de Reboul, ainsi que six coopérants militaires français, ont été respectivement nommés, à titre exceptionnel, chevaliers dans l'ordre du Mérite congolais et de la Fraternité d'armes par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

La cérémonie de remise des insignes de distinction s'est déroulée le lundi 22 juillet au Cercle Mess des officiers. Elle était placée sous la coordination du ministre à la présidence chargé de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, en présence de l'ambassadeur de France au Congo, Jean François Valette, du général de division, chef d'état-major général des Forces armées congolaises, Guy Blanchard Okoi, et des officiers généraux.

Une coopération qui se porte bien

Selon les autorités françaises et congolaises, les liens d'amitié entre les deux pays se portent bien. La coopération militaire n'échappe pas à cette appréciation générale. En effet, sous la houlette des deux gouvernements, celle-ci a atteint un niveau quantitatif et qualitatif remarquable. Elle se traduit par la variété de ses modes



Charles Richard Mondjo décorant Bertrand de Reboul, ainsi que six coopérants militaires français

d'action, allant des visites des autorités politiques et militaires de haut rang dans l'un ou l'autre des pays, en passant par la coopération traditionnelle axée essentiellement sur la formation, et par la coopération opérationnelle, l'achat d'équipements et matériels, sans oublier l'expertise à travers la mise à disposition des coopérants. Commencée dès l'indépendance du Congo, cette coopération a beaucoup évolué passant de l'aide directe à ses débuts au partenariat d'aujourd'hui. Appréciant le geste du chef de l'État congolais, Bertrand de Reboul a reconnu que l'attention apportée par le président de la Ré-

publique à leur égard, est une marque de reconnaissance et de considération indéniable. « *C'est avec une fierté et reconnaissance que mes subordonnés et moi-même recevons aujourd'hui ces décorations que le président Denis Sassou N'Guesso a bien voulu nous attribuer au terme de notre mission au Congo. Par ailleurs, permettez-moi de vous faire part de notre gratitude pour l'honneur qui nous est fait aujourd'hui. En effet, nous avons découvert un pays, nous repartons avec de nouveaux amis* », a déclaré Bertrand de Reboul.

Guillaume Ondzé

TOTAL E&P CONGO

Annonce Total E&P Congo

Concours d'entrée 2013 dans les classes renforcées au Lycée Victor Augagneur :

Les élèves ayant déposé leur dossier de candidature au concours d'entrée dans les classes renforcées et ne sachant pas s'ils ont été retenus doivent se rapprocher :

-Du lycée Victor Augagneur à Pointe-Noire ;

-ou des Directions Départementales de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation.

Pour les élèves dont les dossiers ont été retenus, une réunion d'information obligatoire se déroulera au lycée Victor Augagneur le samedi 8 Août 2013 à 10h.

Les modalités, les horaires et le déroulement du concours leur seront précisés.

Le concours se déroulera du mardi 12 au mercredi 13 août 2013 au Lycée Victor Augagneur, suivant le planning ci-après :

-Mardi 12 Août 2013

09h – 11h30: mathématiques.

14h – 16h30: français.

-Mercredi 13 Août 2013

09h – 11h30 : physique chimie.

14h – 16h30 : SVT.

Attention : les élèves doivent absolument se présenter au concours avec une pièce d'identité.



WOMEN'S ACTIVITY AWARDS 2013

Le prix de la femme artisanale et rurale parrainé par le ministère des PME

Les Trophées Women's Activity Award 2013 qui auront lieu le 5 octobre à Brazzaville, consacreront un prix dédié à la femme rurale et artisanale. L'annonce a été faite par l'Association Femme Modèle organisatrice de ces trophées.

L'objectif global de cette politique est de promouvoir dans le cadre du développement du secteur privé national formel, un secteur des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, capable d'accroître sa contribution à la production des richesses, à la création d'emplois, et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Le ministère des PME, parrain de l'évènement, soutiendra donc l'Association Femme Modèle qui organise les trophées de l'entrepreneuriat au féminin, qui veut être le porte flambeau de cette catégorie d'agents économiques exerçant dans l'attente des lendemains meilleurs. L'honneur est fait à la femme rurale et artisanale, délaissée, sans accompagnement ni assistance, qui espère se faire entendre dans les méandres de l'adminis-

tration et arcades des organismes internationaux pour prétendre recevoir un appui multiforme, nécessaire pour sa visibilité inconditionnelle. « *Le ministère des PME décidera à hauteur de combien ils vont financer le prix dédié à la femme rurale et artisanale* », a expliqué l'une des membres de l'association.

« *Dans le contexte de la mondialisation, nous devons inscrire la femme dans une démarche globale visant le renforcement de la capacité, comme une actrice au cœur de l'offre nationale en biens et services afin que le Congo, dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) puisse tirer les meilleurs bénéfices fondés sur les avantages comparatifs* », a-t-elle poursuivi.

La première édition du Women's Activity Awards qui aura lieu à Brazzaville, permettra de découvrir les talents féminins, dans le but de contribuer à l'éclosion de l'entrepreneuriat féminin ainsi qu'à la croissance économique du Congo.

Hermione Désirée Ngoma

HSIET CONGO DEVELOPPEMENT Tél: 06 699 3688 / 06 600 8865 ADR: 1593 Avenue 3 Martyrs Batignolles Brazzaville, arrêt bus papa gaz

1 200 000F TTC	23 500 000F TTC	13 000 000F TTC	42 000 000F TTC	17 000 000F TTC
-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

* Stock disponible à Brazzaville TTC * S.A.V. et Suivi en permanence
 * Garage professionnel à MAFOUTA * Pièces d'origine usine garantie

VENTE ENTRETIEN PIECE DE RECHANGE REPARATION

JCertif

FONDITCH OMBRESSE POUR L'EDUCATION

WARID LAB
Incubateur de projets

Incubateur de projets pour développeurs brazzavillois

inscription par groupe de 4 sur www.jcertif.com du 05/07 au 27/07

Elabore une solution informatique et crée ta propre Start Up
 Constitue un groupe de 4 personnes et inscrivez-vous sur le site www.jcertif.com. Elaborez et proposez une solution informatique destinée aux entreprises et intégrez le Lab pour une durée de six mois, avec des formations qui vous permettront de concrétiser votre projet et créer votre propre Start Up.

WARID
Passer à l'action

www.waridtel.cg 04 400 01 23 ou 123 warid-congo

BUROTOP IRIS
Intégrateur de Solution

SECURITE

- Système de lutte Anti-Incendie FM 200
- Système de Contrôle d'Accès
- Système de Prévention d'intrusion IPS
- Vidéosurveillance
- Solution Anti-virus

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
 BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai, Avenue Moe Katt Matou
 Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
 Commune de Gombé
 Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

Partners: Cisco Premier Partner, McAfee Proven Security, RSA SECURITY, Kaspersky Anti-Virus

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

POUR VOS CADEAUX EN PEINTURE, SCULPTURE, CÉRAMIQUE ET VASES MURAUX :
 UNE SEULE ADRESSE :
LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO
 SIS DANS L'ENCEINTE DES «DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE»

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés
 Assurances et Réassurances du Congo
 A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67 www.arc-congo.cg

GENRE

La fondation Aide et Développement lutte contre les violences faites aux femmes

Serges Bouya, ancien député de Ouenzé, a lancé le 19 juillet les activités officielles de la fondation Aide et Développement, une organisation à caractère socio-humanitaire.

Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles est l'une des vocations de cette fondation. Dans un climat convivial, deux causeries-débats sur ces violences ont été animées par un psychologue et une juriste. Face à leur auditoire, les deux orateurs ont défini la nature des différentes formes de violences faites aux femmes, aux filles ainsi que les causes et méfaits de ce fléau, qui semble prendre de l'ampleur dans les villes congolaises. Par ailleurs, le public en salle a suggéré à la fondation d'établir un lien entre pauvreté et violences ainsi que d'étendre le débat au niveau des communautés, de définir plus clairement les concepts et de faire des enquêtes d'indigence afin de rechercher les causes des violences. En outre, le champ d'action de cette fondation a d'autres axes, dont l'assistance aux populations victimes de catastrophes naturelles et des actions de prises en charge de personnes vulnérables ou déshéritées. La fondation est aussi résolue à s'engager au côté des pouvoirs publics pour lutter contre le VIH-sida et éradiquer les infections sexuellement transmissibles.

La tâche de cette fondation s'annonce ardue au regard de la complexité des coutumes africaines, congolaises en particulier. Ainsi donc, le président de la fondation, Serges Bouya, a sollicité l'apport de tout un chacun : « *Dans un contexte international et national où les peuples et les organisations se lèvent de plus en plus pour affirmer leur volonté de participer au développement des Nations, la fondation Aide et Développement se veut un espace adapté pour contribuer de manière active à la lutte contre les violences faites aux femmes et filles. Nous comptons sur vos apports pour l'atteinte de nos objectifs.* » Enfin, pour maintenir ses rapports de bon voisinage avec les autorités locales, la fondation tient à exploiter ces concepts : éduquer, sensibiliser, mobiliser, dénoncer, promouvoir et plaider afin de mettre en œuvre ses projets communautaires. Ainsi est-elle déterminée à s'appuyer sur tous les médias afin de parvenir à informer au mieux les communautés cibles. La fondation Aide et Développement est apolitique. Elle est dirigée par l'ancien député Serges Bouya et se compose des deux instances complémentaires que sont l'assemblée générale et le bureau exécutif, composé de moins de dix personnes.

Fortuné Ibara

POINTE-NOIRE

La campagne de lutte contre le choléra a atteint les résultats escomptés

Lors d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, le médecin chef au secteur opérationnel des grandes endémies de Pointe-Noire, Joseph Ngala, a fait le point sur la campagne de lutte contre cette épidémie lancée depuis le 20 novembre 2012.

Ainsi, sur 1.102 cas de personnes atteintes par cette maladie à Pointe-Noire pendant la période allant de novembre 2012 à juin 2013, il y a eu au total 16 décès. Pour lutter contre la maladie dans les arrondissements les plus touchés, la direction départementale

de la santé a bénéficié de l'appui des pouvoirs publics, et de plusieurs partenaires nationaux et internationaux.

La surveillance épidémiologique, les investigations autour des cas, l'hygiène publique, la chloration de l'eau, mesures accompagnées de nombreuses campagnes de sensibilisation des populations. « *Le taux actuel de létalité du choléra dans le département de Pointe-Noire est estimé à 1,45% des cas concernés, mais tous les cas de diarrhée observés actuellement dans la ville ne sont pas assimilés au choléra* », a-t-il signifié.

Depuis l'apparition des cas de choléra dans le département de Pointe-Noire, plusieurs équipes de différents services humanitaires continuent de sensibiliser les familles aux risques éventuels liés à cette maladie.

Notons que de nombreux Ponténégrins souhaitent que des opérations de curage des rivières et caniveaux soient assurées maintenant que les pluies sont rares. Car avec l'arrivée de la période pluvieuse en septembre, octobre, la maladie risque de refaire surface.

Séverin Ibara

L'association Sodios organise le village vacances

Le lancement des activités de celui-ci a eu lieu le samedi 20 juillet en présence de Bernadette Bephangayahou Nzoungani, présidente de l'association, et de quelques parents d'enfants.

Ce village qui se situe à 25 mètres après l'entrée de la Centrale Électrique de Djeno, va pouvoir accueillir les enfants dont l'âge varie entre 6 et 17 ans. « *Ainsi, il va sans dire que l'enfant, pour son épanouissement, a besoin de vivre dans une société de choses gaies, saines et essentielles afin, notamment, de se faire des amis, de vivre ses passions et être bien éduqué* », a déclaré en substance Bernadette Bephangayahou Nzoungani.

Ce village va permettre aux enfants

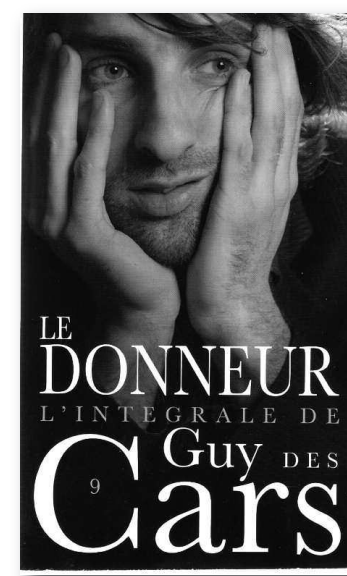
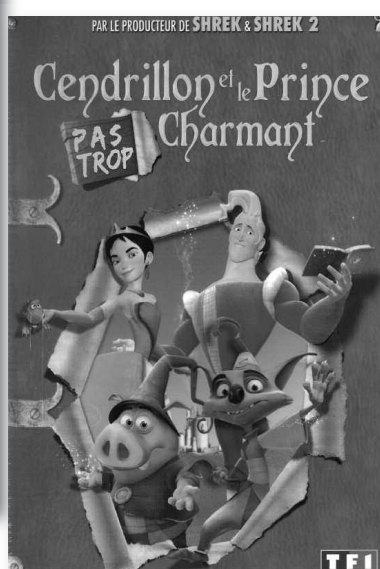
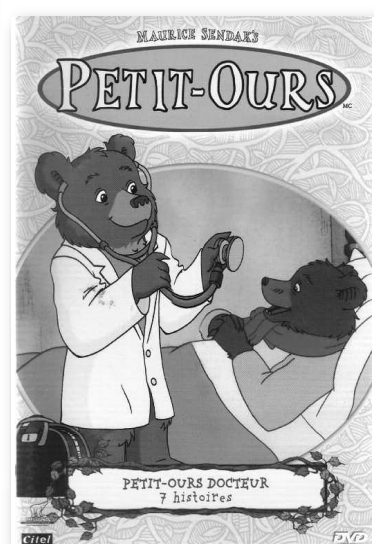
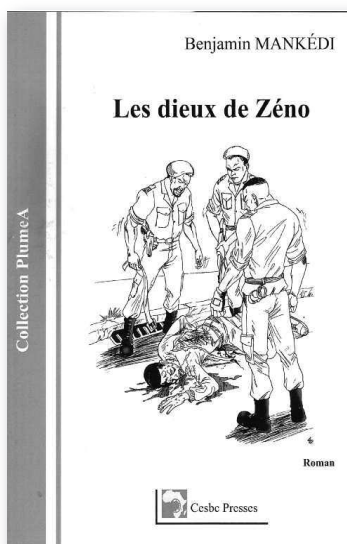
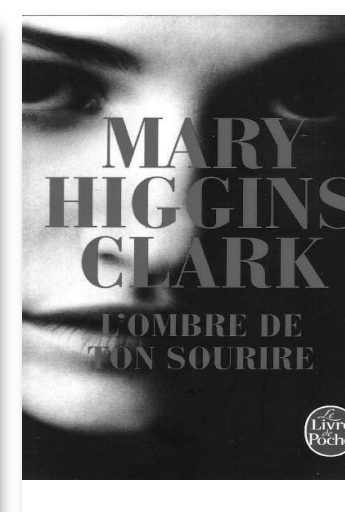
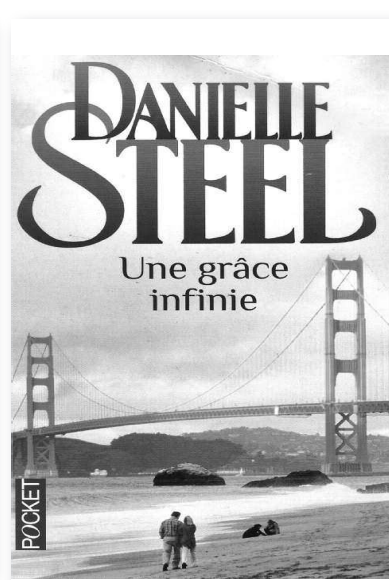
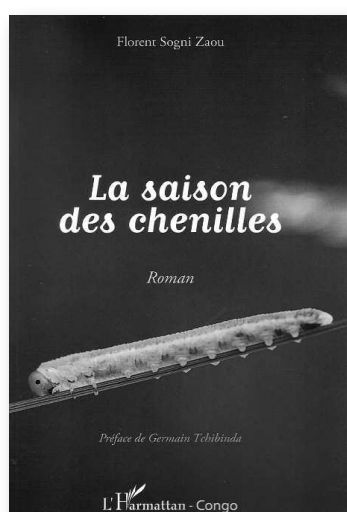
venus de tous les six arrondissements de la ville de Pointe-Noire, de se faire des amis, d'apprendre à vivre en harmonie avec les autres, quelque soient leurs origines, couleurs et religions. Ils auront également l'opportunité de découvrir la réalité de la nature. Des activités culturelles, éducatives, de loisirs, telles que la visite de la Mangrove la Loubi, la pêche à la ligne, la cueillette des fruits, la récolte des légumes et des activités sportives figurent dans le planning des activités à organiser. À travers un programme détaillé, le village Sodios s'engage à agir tous les week-ends et jours de vacances. L'objectif visé par le projet est de répondre aux besoins exprimés par les pa-

rents, en proposant des journées d'activité avec des programmes d'animations ludiques et de loisirs éducatifs à ciel ouvert. Pour Bernadette Bephangayahou Nzoungani, promotrice de l'événement, cette activité va favoriser l'éveil, la stimulation et l'intégration sociale des jeunes en dehors du cadre scolaire.

Signalons que ce village est traversé par la rivière Loubi et que l'on y trouve des papayers et bananiers formant ainsi une oasis de quiétude peuplée d'oiseaux multicolores au milieu d'hibiscus richement fleuris. C'est l'un des plus beaux paysages congolais, prêt à accueillir les enfants.

Prosper Mabonzo

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



SANTÉ PUBLIQUE

Un espoir pour les femmes victimes de la fistule obstétricale

Au Congo Brazzaville, les femmes victimes de la fistule obstétricale, meurtries par la maternité et rejetées par leurs proches, reprennent espoir et vie. Car la lutte contre cette maladie demeure pour l'État et les organismes affiliés, un des grands axes du combat contre la mortalité maternelle.

La stratégie nationale de lutte contre la fistule nécessite qu'une campagne soit menée tous les trois mois. Mais faute de moyens, elle peine à être effective. Sept centres de prise en charge de la fistule sont retenus à travers tout le pays dont quatre à Brazzaville et deux à Pointe-Noire.

À l'hôpital des armées Pierre Mbongo, un des centres de prise en charge de la fistule obstétricale dans la capitale, 57 femmes fistuleuses ont été opérées depuis juillet 2013, avec un taux de guérison de 7/10 soit 70%, selon le docteur Jean Bertin Illoye, chef de département de gynécologie obstétrique. « Une fistule est une communication anormale entre l'appareil génital et l'appareil uri-

naire de la femme. Ainsi, les urines sont détournées de leur voie d'écoulement normal de miction et coulent en permanence par la voie génitale », selon les gynécologues obstétriciens. « La fistule intervient pendant l'accouchement. La femme a eu un temps de travail plus prolongé que normal ; l'enfant entraîne une compression au niveau de la vessie et la compression se traduit par la fistule obstétricale », expliquent-ils, avant d'ajouter que la fistule gynécologique survient également après une opération chirurgicale.

Selon le docteur, les effets sont souvent dévastateurs : le bébé meurt dans la plupart des cas et la femme souffre d'une incontinence chronique. Elle est incapable de contrôler l'écoulement de l'urine ou l'excrétion des matières fécales. « J'étais tombée enceinte dans un village au Sud du pays, très loin d'un centre de santé. Quand j'ai voulu accoucher, ma belle-famille a fait venir une accoucheuse. J'ai eu des contractions pendant de longues heures, mais le bébé

n'est pas sorti. On a dû m'amener, presque mourante, au centre de santé. Le médecin m'a fait une césarienne, mais l'enfant était mort-né », se souvient Nélouma Louise, la trentaine révolue. Quelques heures après son opération, la jeune femme est tombée malade, victime d'une fistule obstétricale.

La fistule : un facteur de rejet dans la société

Selon une sage-femme, très engagée dans la lutte contre ce fléau, la fistule constitue réellement une tragédie à bien d'égards. En plus de leurs lésions physiques, ces femmes en viennent souvent à connaître de graves problèmes sociaux dont le divorce. Elles sont rejetées par leurs maris, par leurs familles et par toute la société. Elles sont tenues à l'écart de toutes les activités. « J'étais comme une pestiférée à la maison. Personne ne voulait s'approcher de moi à cause de mes défécations et urines », témoigne Nélouma Louise, en larmes. Et quand elle a appris que dans la capi-

tale, il y avait un hôpital qui soigne la maladie dont elle souffre, elle s'est dite : « enfin une chance de retrouver ma valeur d'antan ».

Les femmes qui vivent dans les zones rurales où dans les villages éloignés des centres de santé sont les plus exposées, à plus de 90%. Jeunes, pauvres et illettrées, elles ont un accès limité aux soins médicaux. Beaucoup d'entre elles n'ont pas recours aux services de traitement, soit parce qu'elles ne savent pas que la fistule peut être guérie, soit parce qu'elles ne peuvent pas honorer le coût de l'opération. « Dès la première consultation jusqu'à la sortie, après l'opération, le coût est estimé à 400.000 FCFA pour une fistuleuse. Nous avons déjà opéré 57 patientes avec un taux de guérison de 70%. Cette semaine nous avons d'ailleurs deux cas à opérer », révèle le docteur Jean Bertin Illoye. Trois semaines après l'ablation de la sonde, la patiente rentre chez elle, si elle est domiciliée dans la capitale. Dans le cas échéant, elle est gardée au Centre pendant la

convalescence où son alimentation est assurée jusqu'à ce qu'elle rentre chez elle. « Nous leur conseillons la contraception soit de courte durée, soit de longue durée. La contraception proposée est souvent acceptée par les patientes, puisque la grossesse n'est pas la bienvenue avant quatre années », affirme la sage-femme évoluant à l'hôpital des Armées Pierre Mbongo.

Outre le financement des opérations des femmes fistuleuses, à Brazzaville, le FNUAP assure également un travail de réinsertion socioéconomique et psychologique des malades après leur guérison. Pour la réinsertion psychologique, des conseils et des accompagnements sont offerts pour permettre à la femme opérée de la fistule de se sentir restaurée après cette longue période de traumatisme. La réinsertion socioéconomique est de faire en sorte que la femme ne soit pas désorientée quand elle regagne son milieu d'origine sur le plan économique.

Fortuné Ibara

CONGO-UE

Le Pareda subventionne cinq organisations non gouvernementales

À travers le Projet d'actions pour le renforcement de l'état de droit et des associations (Pareda), l'Union européenne (UE) vient d'allouer une subvention de plus 700 000 d'euros (plus de 450 millions FCFA). Le lancement officiel des opérations a eu lieu le 19 juillet à Brazzaville, en présence des représentants du gouvernement, de l'UE et d'autres invités.

Les cinq organisations non gouvernementales (ONG), qui œuvrent dans divers domaines, à bénéficier d'une subvention de l'UE sont : l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (Acted), l'Association nationale pour l'éducation prénatale (Anep), l'Association Femme-Évangile et Développement (Afed), le Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD) et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Ces associations ont été sélectionnées parmi les dix-huit ayant déposé un dossier après l'appel à propositions du Pareda.

Créée en février 1994 en France, Acted mettra en œuvre, en partenariat avec le Comptoir juridique junior, un projet visant la promotion des droits des femmes et l'amélioration de la situation des femmes en République du Congo, notamment dans les départements de Brazzaville, de la Sangha, de Pointe-Noire, du Niari et de la Cuvette. La subvention du Pareda (149 625 euros) représente 75% du montant global du projet. La mise en œuvre du projet se fera sur douze mois. Le projet de l'ONG congolaise Afed concerne l'appui à la promotion, à la protection des droits des veuves et des orphelins. Son action sera focalisée sur les organisations féminines de veuves, les églises membres de l'œcuménisme, diverses organisations de la société civile ainsi que sur les responsables communautaires. Ce projet sera mis en œuvre à Brazzaville, dans les arrondissements 2 (Bacongo), 4 (Moungali), 6 (Talangai) et 8 (Madibou). Son coût, estimé à 116 491 euros, est financé à 90% par la subvention. L'Anep mettra quant à elle en œuvre



La cérémonie de lancement des activités des cinq ONG. Crédit Adiac

le Projet d'appui à la prise en charge médicale, nutritionnelle, d'hygiène et de formation professionnelle des détenus de la maison d'arrêt de Pointe-Noire, sur une période de dix-huit mois. Les groupes cibles de ce projet sont : le personnel de l'administration pénitentiaire de Pointe-Noire, les familles des détenus, les agents de surveillance et sociaux de la maison d'arrêt. Le coût éligible du projet de 147 599 euros bénéficie d'une contribution du Pareda de 131 901 euros, soit 90% du montant.

Le CCOD entend, à travers ce financement, mettre en œuvre son projet en dix-huit mois dans les départements de Brazzaville, Pointe-Noire, Bouenza, Sangha et Plateaux. L'action consiste à promouvoir la bonne gouvernance en République du Congo à travers une meilleure implication de la société civile dans le processus décisionnel de lutte contre la pauvreté. Ce projet bénéficie d'une subvention de 147 599 euros, dont une contribution du Pareda de 132 839 Euros, soit 90%.

Enfin, le CFSI est une ONG française créée le 23 décembre 1960 à Paris. Son action vise des plateformes thématiques structurées et pérennes pour le dialogue société civile-pouvoirs publics en République du Congo.

Son partenaire congolais pour la mise en œuvre de cette action est l'Anep. Financé à hauteur de 150 000 euros, soit 58,76% du coût global de 255 241,69 euros, le pro-

jet concerne Brazzaville.

La société civile congolaise doit être renforcée

Les représentants de l'ordonnateur national du Fonds européen de développement et du ministre de la Justice et des droits humains ont attiré l'attention des bénéficiaires sur l'impérieuse nécessité d'exécuter leurs projets avec professionnalisme. Le ministère de la Justice et des droits humains ne fera pas, averti le conseiller technique à l'action pénale et aux libertés fondamentales, Emmanuel Bayeni, chorus avec ceux qui, éventuellement, pour des raisons non fondées, exécuteraient mal leurs projets.

De son côté, l'ambassadeur, chef de délégation de l'UE au Congo, a rappelé que le Pareda était le projet le plus important financé par cette institution dans le domaine de la gouvernance démocratique. Le soutien du Pareda aux acteurs non étatiques vise à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme, à améliorer l'accès à la justice, à renforcer le dialogue avec les autorités congolaises et le suivi-évaluation des politiques publiques.

« Au Congo, la société civile est encore jeune. Nous pensons qu'elle a besoin d'être renforcée pour pouvoir jouer pleinement son rôle d'acteur et de partenaire au développement vis-à-vis de l'État et des bailleurs de fonds », a conclu Marcel Van Opstal.

Parfait Wilfried Douniama

SÉCURITÉ EN RCA

L'UA va envoyer un contingent de 3 600 soldats le 1^{er} août

À l'issue de la réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), qui s'est tenue le 19 juillet à Addis-Abeba (Éthiopie), cette institution a décidé d'envoyer une force de paix de 3 600 hommes en République centrafricaine (RCA) pour contribuer au rétablissement de la sécurité dans ce pays d'Afrique centrale.

Cette nouvelle force va remplacer la Force d'Afrique centrale en Centrafrique, où le retour à un minimum de sécurité se fait attendre. Ainsi « il a été décidé de transformer au 1^{er} août la Micopax [Mission de consolidation de la paix en RCA] en une mission sous autorité africaine de soutien à la Centrafrique », a déclaré le commissaire de l'UA à la paix et la sécurité, Ramtane Lamamra, à l'issue de cette réunion de la CPS. Composée de quatre cents militaires et de cent cinquante policiers des dix pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Céac), la Micopax a succédé en juillet 2008 à la Fomuc (Force multilatérale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). À ce jour, seuls les pays membres de la Céac se sont engagés à fournir un effectif de deux mille hommes à la nouvelle force en Centrafrique. L'initiative de l'UA vise à combler le déficit en hommes en armes sur le terrain en vue de sécuriser et de rétablir l'ordre dans le pays. Le CPS a demandé que la période de transition en RCA n'excède pas dix-huit mois et que les élections présidentielles se tiennent d'ici septembre 2014.

Le Premier ministre centrafricain, Nicolas Tiangaye, a obtenu, lors d'une visite à Addis-Abeba, deux promesses de la communauté internationale : la création d'un fonds fiduciaire pour financer la reconstruction du pays et le renforcement des forces africaines. La Fomac (Force multinationale des forces d'Afrique centrale - 1 300 hommes) pourrait passer à 3 500 hommes sous la nouvelle bannière de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca). C'est sur cette base que le CPS autorise le déploiement, pour une période initiale de six mois, de la Misca qui aura un effectif total de 3 500 soldats (2 475 militaires et 1 025 policiers) et de 152 civils, dont les éléments centraux restent les contingents de la Micopax avec pour objectif « la protection des civils et la restauration de la sécurité et de l'ordre public ; la stabilisation du pays et la restauration de l'autorité de l'État centrafricain ; la réforme et la restructuration du secteur de la défense et de la sécurité ; et la création des conditions propices à la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations dans le besoin », souligne le communiqué de l'UA.

Noel Ndong

LUTTE CONTRE LES CANCERS

Les premières dames élargissent leur champ d'action

Les épouses des chefs d'État africains ont décidé d'ajouter à leur domaine de préoccupation le cancer de la prostate, outre le cancer du col de l'utérus et du sein. Ce sujet fait partie des objectifs de la septième conférence sur le cancer en Afrique, qui s'est ouverte le 22 juillet à Maputo, au Mozambique.

Le Congo est représenté à ces assises par l'épouse du chef de l'État, Antoinette Sassou N'Gusso, sur invitation de sa consœur Maria Da Luz Dai Guebuza, épouse du président de la République du Mozambique.

Organisée sur le thème « Ensemble nous pouvons sauver des vies », cette réunion a pour mission d'encourager les plaidoyers afin d'augmenter la sensibilisation contre les cancers du col de l'utérus et du sein en Afrique ; de mobiliser les ressources nécessaires au niveau national et international et de réduire la stigmatisation des personnes vivant avec ce type de cancer. « Le cancer de la prostate est une tumeur affectant des personnes de plus de soixante ans, et on diagnostique de plus en plus de cas en Afrique en particulier et

dans les pays en développement en général. Au Congo, dans le registre des cancers de Brazzaville, le cancer de la prostate (30%) a supplanté celui du foie (28%) », a expliqué le professeur Charles Gombe Mbalawa, oncologue, chef de service de cancérologie au centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville, quelques heures avant le début des travaux. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du président mozambicain, Armando Emilio Guebuza. Dans son message, le chef de l'État a souligné l'importance du dépistage et a encouragé les campagnes de sensibilisation menées dans plusieurs pays, ainsi que la prévention par la mise en évidence des états précancéreux du col de l'utérus.

Le secrétaire exécutif de la Communauté de développement d'Afrique australe, Tomas Salomao, a également encouragé dans son discours le dépistage. Il a pris l'engagement d'accompagner les premières dames dans la lutte contre les cancers du col de l'utérus, du sein de la prostate et autres. Tous les intervenants ont plaidé en faveur du dépistage et de



Les premières dames. ©DR

l'introduction du vaccin HPV.

« Le cancer peut être soigné lorsqu'il est diagnostiqué tôt. Nous voulons sauver les hommes qui souffrent du cancer de la prostate. Nous devons continuer à donner de l'espoir à ceux qui vivent avec un cancer », a déclaré la présidente en exercice de la conférence, Christine Kaseba Sata.

Les travaux seront consacrés à vérifier la mise en application des re-

commandations de la sixième conférence sur la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus, qui s'est tenue l'an dernier à Lusaka (Zambie).

À cette occasion, il avait été demandé à chaque pays d'organiser : des campagnes de sensibilisation ; la prévention par la mise en évidence des états précancéreux du col de l'utérus ; le dépistage du cancer du sein et l'amélioration les

traitements actuels.

Pour féliciter le pays organisateur, les premières dames ont élevé le couple présidentiel Mozambicain au titre d'ambassadeur de bonne volonté pour la santé en Afrique. Le président Armando Emilio Guebuza et son épouse ont promis de tout mettre en œuvre pour honorer ce titre.

De notre envoyée à Maputo, Yvette-Reine Nzaba

COMMERCE INTERNATIONAL

Les États ACP opposés à la proposition de l'UE d'abolir les quotas sucriers plus tôt que prévu

Le groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) a mis en garde le Conseil européen (CE) contre une instabilité du marché et un risque pour ses économies en développement si la proposition de l'Union européenne (UE) d'abolir les quotas sucriers en 2015 plutôt qu'en 2020 était adoptée, indique un communiqué.

Les pays membres du Groupe ACP ont également partagé leurs préoccupations face au manque de clarté du CE concernant les instruments de marché appelés à remplacer le système de quotas pour assurer la régulation du marché et la sauvegarde des intérêts publics « qui constituent les principales raisons de la création même de ce système ». Au nom des États ACP producteurs de sucre, le ministre mauricien de l'Agro-industrie et de la Sécurité alimentaire, Satya V. Faugoo, a plaidé en faveur d'une prolongation pour restructurer les industries sucrières de la région « afin de les rendre plus compétitives à l'horizon 2020 ». Selon lui, « une telle décision favoriserait une plus grande cohérence entre le commerce, le développement et l'agriculture. »

À en croire certaines études, l'absence de quotas se traduirait par une perte de recettes estimée à 850 millions d'euros jusqu'en 2020 des pays ACP producteurs de sucre, parmi lesquels figurent cinq pays PMA (pays les moins avancés). Les pays ACP préconisent la prolongation de cinq ans du régime actuel pour permettre l'achèvement des plans d'action définis « conjointement avec l'UE pour mener à bien la modernisation, la diversification et le renforcement de l'efficacité des industries sucrières ACP ».

Cette prolongation s'avère également nécessaire pour le décaissement des ressources au titre du programme d'appui de l'UE destiné à accroître la libéralisation du marché qui a été plus lent que prévu.

Selon certaines études indépendantes, la suppression des quotas entraînerait une baisse du prix intérieur du sucre, réduisant de ce fait l'attractivité des importations. Le groupe ACP a invité l'UE à honorer les principes stipulés dans plusieurs accords ACP-UE, tels que l'Accord de Cotonou, les accords de partenariat économique et l'Initiative « Tout sauf les armes », qui « visent à protéger les petits partenaires commerciaux vulnérables de l'UE ». Le Congo, la Côte d'Ivoire font partie des États ACP producteurs de sucre.

Noël Ndong

TerraTech
Le monde de l'informatique

- Infrastructure microsoft
- Infrastructure linux/unix
- Solution reseau informatique
- Solution securité informatique
- Telephonie
- Developpement Web
- Audit et conseil

Avenue Alphonse Fondere
Immeuble C.N.S.S Rond
Point City - Rez-Chaussée
Congo - Brazzaville
Tel: +(242) 06 881 34 34
+(242) 06 381 34 34
Email: info@terratech-cg.com

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,



COMMUNIQUE

PROGRAMME DES EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Conformément à la stratégie d'endettement adoptée en annexe de la Loi des Finances 2013, l'Etat Gabonais prévoit de lever des emprunts intérieurs d'un montant total de 240 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC, organisé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

La mobilisation de ces emprunts se fera à travers 4 émissions de juillet à novembre 2013, sous la forme d'obligations du Trésor s'adressant majoritairement à des investisseurs institutionnels et au grand public de la sous-région CEMAC.

Les ressources que l'Etat Gabonais entend lever sur le marché régional sont destinées au financement de ses investissements structurants contenus dans le Schéma Directeur National d'Infrastructures 2012-2016 (SDNI), axe majeur du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), en particulier dans les domaines des infrastructures routières, de la modernisation des aéroports, du développement de la capacité de production énergétique et des infrastructures de télécommunication.

La première émission obligataire de ce programme est prévue pour le 31 juillet 2013. Les investisseurs désirant acquérir les obligations du Trésor Gabonais sont invités à se rapprocher des établissements bancaires suivants, agréés en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor de l'Etat Gabonais. Il s'agit de :

ETABLISSEMENT	ADRESSE
AFRILAND FIRST BANK	Place de l'Indépendance B.P 11834 Yaoundé (Cameroun)
BICIG	Avenue du Colonel Parant BP 2241 Libreville (Gabon)
BGFIBANK GABON	Boulevard de l'Indépendance BP 2253 Libreville (Gabon)
CREDIT DU CONGO	B.P 2470 Brazzaville (Congo)
ECOBANK CAMEROUN	Boulevard de la Liberté B.P 582 Douala (Cameroun)
ECOBANK CENTRAFRIQUE	Place de la République BP 910 Bangui (Centrafrique)
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Avenue Mgr Vogt B.P. 700 Yaoundé (Cameroun)
UNION BANK OF CAMEROON LIMITED	Immeuble Kassap B.P 15569 Douala (Cameroun)
UBA CAMEROON	Boulevard de la Liberté B.P 2088 Douala (Cameroun)
UNION GABONAISE DE BANQUE	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville (Gabon)

Fait à Libreville le 15 JUIL. 2013

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi,
et du Développement Durable

Luc OYOUBI



Le Ministre du Budget, des Comptes Publics
et de la Fonction Publique

Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA



FESPAM

Les experts plaident pour une participation des États africains

La participation des États africains aux assises du Fespam en vue d'assurer un panafricanisme actif et effectif figure parmi les recommandations émises à la clôture du symposium international de musique africaine, le 18 juillet.

Les débats des experts venus du Congo et d'ailleurs ont porté sur plusieurs thèmes de réflexion : l'expression musicale comme support de l'authenticité africaine ; les musiques

africaines comme levier d'émergence culturelle et économique de l'Afrique ; les rapports entre les expressions identitaires et le développement intégral de l'Afrique.

En synthèse des allocutions, débats et communications présentées au cours des travaux, les participants au symposium ont émis plusieurs vœux visant à : développer l'éducation aux traditions africaines ; perpétuer les connaissances sur la fabrication des

instruments de musiques ; revoir les canaux de promotion et de distribution de la musique africaine et de sa diaspora ; exploiter au maximum l'extraordinaire potentiel qu'offre Internet et la télévision satellitaire pour promouvoir la musique africaine. Ils ont également plaidé pour une participation des États africains aux assises du Fespam comme l'avaient souhaité les initiateurs de ce festival afin de lui permettre d'at-

teindre ses objectifs d'unification du continent par le biais de la musique et, donc, de la culture.

Le ministre de la Culture et des arts, Jean-Claude Gakosso, a salué la finesse d'analyse des experts et a promis de retraduire leurs recommandations aux États membres de l'Union africaine. « Nous voici à la fin du symposium, haut lieu d'échanges, pendant lequel vous avez soumis les musiques afri-

caines à vos expertises en vous appuyant sur le thème central. Vous avez su établir des rapports féconds entre la musique, l'authenticité et l'émergence. Ces trois concepts réalisent leur synthèse dans notre quête de modernité. Les membres du comité de direction ne s'étaient pas trompés, en choisissant ce thème comme substrat de cette édition », a-t-il conclu.

Hermione Désirée Ngoma

Musique et lutte contre le VIH/sida font bon ménage

Les festivaliers du dernier Fespam ont également bénéficié d'une campagne de sensibilisation et de prévention au VIH/sida avec l'aide des artistes musiciens qui ont contribué à l'album *Tous contre le sida* produit par le Conseil national de lutte contre le sida.

Le Conseil national de lutte contre le sida (CNLS) s'est allié au Comité national du Fespam pour sensibiliser les festivaliers lors des spectacles off.

À l'instar de l'animation de deux stands au village du Fespam pour la promotion du préservatif, l'initiative a été allégrement imprimée dans d'autres sites où des artistes ont relayé les messages de sensibilisation. Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, les spectacles ont accueilli l'adhésion du public, curieux d'en savoir un peu plus.

À Kinsoundi, à l'école Loango Marine, les unités mobiles de dépistage volontaire, placées en sus des spectacles, n'ont pas désempé. Prospectus à la main, des jeunes se sont fait dépister à tour de rôle. Ils ont été pour la plupart motivés par les messages des musiciens, accompagnés sur scène d'agents du CNLS.

Depuis le début de l'opération, environ 800 personnes, dont 186 femmes, ont été dépistées. Près de 14 cas de séropositifs repérés dont 2 femmes, soit un taux de 1,8%. Une opération réussie à en croire un formateur du CNLS rencontré à Kinsoundi. « Nous avons profité du Fespam pour sensibiliser le public. En réalité, c'est l'une des stratégies que nous avons mise en place et qui nous permet de rencontrer le public pour

lui donner de plus amples informations. Le bilan est positif, car pour nous, il s'agit de travailler pour changer le comportement du public », explique Jean David Samba.

Outre les sites en off tels que l'école Agostinho Neto à Talangai, Piscine Dol à Moundali, Mazala à Moukondo, le terrain de basketball à Ouenzé Manzanza, la stratégie a eu comme autres ac-



Des festivaliers lors d'un spectacle off

tions : la distribution de préservatifs dans 14 sites d'hébergement ; la participation à l'élection Miss Fespam à travers la remise d'un kit de prévention contre le VIH/sida ; et la distribution de tee-shirts et de CD *Tous contre le sida*.

Une dizaine d'artistes musiciens ont contribué au projet *Tous contre le sida*, une œuvre qui contient des titres de sensibilisation et de prévention contre le VIH. Philippe Sita, Romain Gardon, Hugues Armand Matongo, Jacques Souza, Justine Moulady et bien d'autres ont fait vibrer les festivaliers au rythme de la Rumba, Salsa, Reggae, Coupé décalé, avec un seul mot d'ordre : changer le comportement face au VIH/sida.

Quentin Loubou

Musée de la République Congo

ARIS ET EXPRESSIONS

Après le fascinant univers de Franco Maria Ricci

Venez découvrir une nouvelle exposition,

Inter-Arts,

véritable mélange artistique de l'art à la peinture en passant par la sculpture moderne artisanale

ASSURANCES GENERALES DU CONGO

A.G.C. SA

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!

Supersonic

ELECTRONIQUE / ELECTROMENAGER / REPARATION / MOBILIER

PROMOTION SPECIALE CARTOUCHES D'ENCRE

Distributeur officiel de la République Démocratique du Congo

hewlett packard 650	hewlett packard 655
hp 650 noir	hp 655 noir
hp 650 couleur	hp 655 couleur
10.000F	10.000F
12.000F	10.000F

Pointe-Noire : Boulevard Ch. de Gaulle (face Park N'Shop) - B.P. 4845 - Tél. : +242 05 533 41 79 / 22 294 02 70

Brazzaville : Avenue Oray (en face de Park N'Shop) - B.P. 1107 - Tél. : +242 05 318 00 00 / 22 281 37 80
Avenue Amilcar Cabral (à côté d'Air France) - B.P. 1107 - Tél. : +242 05 527 17 99 / 22 281 37 80
E-mail : supersonic_pnr@yahoo.fr / supersonic_bzv@yahoo.fr

MBOTE!

Vous faites partie des privilégiés

PROGRAMME MBOTE

ACAJOU, OKOUMÉ, EBÈNE

ECAir

Bienvenue chez vous. www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com

NORD-KIVU

Human Rights Watch enfonce le M23

Les rebelles du M23 ont exécuté sommairement une quarantaine de personnes et violé au moins soixante et une femmes et des jeunes filles depuis mars dans l'est de la RDC, soutient l'ONG.

La situation sur la ligne de front est très préoccupante au Nord-Kivu ces dernières heures suite à la reprise des combats entre les Fardc et le M23. Concentrés autour des groupements de Kibati, Kanyarucinya et Kiwandja, les combats, d'une rare intensité, ne cessent de causer des dégâts tant matériels qu'humains. Le rapport de l'ONG Human Rights Watch (HRW) publié, le 23 juillet, donne la mesure du drame qui prévaut dans cette partie du pays. Les hauts faits d'armes enregistrés par les Fardc, qui ont récupéré quelques positions rebelles, ne se sont pas accomplis sans casses. En position de repli face à l'offensive des forces loyalistes, les rebelles du M23 ont semé la désolation dans les localités encore sous leur occupation. L'ONG américaine recense au moins 44 personnes exécutées sommairement et au moins 66 femmes et jeunes filles violées depuis mars 2013 dans l'Est de la RDC.

Des statistiques macabres qui portent, d'après l'ONG, les empreintes du M23. HRW fonde ses allégations sur plus de cent entretiens réalisés depuis mars avec « des anciens combattants du M23 qui ont quitté le mouvement entre fin mars et juillet » et avec « des civils vivant près de la frontière ruando-congolaise ». Plusieurs meurtres et viols documentés par cette ONG internationale sont le fait des rebelles du M23 qui, tout récemment



Des éléments du M23 au front

encore, ont recruté de force des jeunes à Goma. Ceux qui ont refusé de se plier à ce mot d'ordre ont été exécutés sommairement dans plusieurs villages du groupement de Busanza dans le territoire de Rutshuru, révèle l'ONG. Des villageois suspectés d'entretenir des liens étroits de collaboration avec des milices hutues congolaises, ont été également tués par les rebelles du M23, rapporte la même source. Ces événements ont eu lieu entre les 25 et 26 avril, précise HRW. Le même rapport revient sur l'aide militaire que le Rwanda accorde au M23. Pour l'ONG, cet appui rwandais à la cause rebelle est une réalité comme en témoignent les récentes activités de l'armée rwandaise. L'ONG cite, entre autres, les mouvements réguliers des convois militaires en provenance du Rwanda vers la RDC afin d'approvisionner en armes, munitions, vivres et autres fournitures les rebelles du M23. HRW va même plus loin et évoque, dans son rapport, la formation dont ont bénéficié tout récem-

ment les nouvelles recrues du M23 de la part des officiers de l'armée rwandaise. L'ONG soutient que les uns et les autres se sont rencontrés à plusieurs reprises, échangeant régulièrement entre eux notamment sur les questions de stratégies militaires. Dans le souci de confronter les éléments en sa possession pour équilibrer son rapport, HRW a cru bon de contacter le responsable militaire du M23 Sultani Makenga. Ce dernier a déclaré son indisponibilité à émettre un quelconque jugement sur les accusations portées contre son mouvement. Même attitude de la part des responsables gouvernementaux et militaires rwandais qui sont restées sans réponse. Pour maints observateurs, ce nouveau rapport vient confirmer, une fois encore, le caractère barbare et nuisible de la rébellion du M23 responsable, selon HRW, « de nombreux meurtres, viols et autres crimes graves » commis sur une grande échelle.

Alain Diasso

FONDS AFRIQUE50

Les institutions africaines soutiennent le financement des infrastructures

Initiative de la BAD, ce fonds œuvrera en partenariat avec les institutions régionales pour financer des projets transformationnels.

Réunis à Tunis, la capitale de la Tunisie, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement (BAD), les communautés économiques régionales, les institutions régionales de financement du développement et l'agence de planification et de coordination du Nepad ont pris la résolution de renforcer la coopération dans la quête de nouveaux instruments innovants. L'objectif est d'augmenter de manière significative les investissements dans l'infrastructure régionale et continentale en appui à la transformation de l'Afrique.

La déclaration qui a été publiée, le 19 juillet, à l'issue de cette rencontre a présenté le Fonds Afrique50 de la BAD comme étant le principal véhicule financier de l'Afrique pour mobiliser des ressources à grande échelle et attirer des financements privés et internationaux pour résorber le déficit en infrastructure de l'Afrique. Il en ressort, selon l'Organisation de la presse africaine, que les participants ont tous accueilli le Fonds Afrique50 comme un nouveau véhicule crédible et innovant pour le financement de l'infrastructure en Afrique. Cette initiative est donc considérée comme "un véhicule primordial pour que la vision et les objectifs de l'agenda 2063 de l'Afrique en termes de projets d'infrastructure régionale structurante soient réalisés."

Apport du Fonds

Entériné par les ministres des Finances lors des assemblées annuelles de la BAD en mai à Marrakech, le Fonds Afrique50 sera innovant dans sa conception et dans sa structure. Il favorisera la levée de financements pour l'infrastructure à partir de sources aussi diverses que les réserves des banques centrales, les fonds de pension africains, les fonds souverains africains, la diaspora, les grosses fortunes africaines, etc.

Ce fonds met l'accent sur la nécessité d'acheminer les fonds mobilisés par ses différents instruments dans des projets susceptibles d'assurer un retour sur investissement raisonnable aux investisseurs. Tout en étant flexible, efficace et commercial, l'action du Fonds Afrique50 portera sur l'infrastructure transcontinentale.

Gypsie Oïssa Tambwe

ÉQUATEUR

Bientôt une mission pour superviser la paie des infirmiers

Depuis quelques mois, ces agents de santé se plaignent parce qu'ils ne reçoivent pas leur prime. Et cela a été à la base des mouvements de grève observés dans les hôpitaux publics de la province.

La situation préoccupe au plus haut point l'Union nationale des infirmiers du Congo (Unic). Cette association conduite par son secrétaire général a été reçue, le 19 juillet, par le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi.

La question de fond qui était au centre de l'entretien entre le ministre de la Santé publique et de la délégation de l'Unic a porté sur la situation qui prévaut actuellement dans le secteur de la santé, en particulier dans le secteur des infirmiers.

Selon le secrétaire général de l'Unic, la grève persiste dans la province de l'Équateur et l'implication du ministre de la Santé publique en tant qu'autorité de tutelle serait une nécessité pour décanter la situation. La délégation de l'Unic a eu des promesses fermes de la part du ministre de la Santé publique qui la rassure que d'ici la semaine prochaine une délégation composée des délégués du ministère du Budget et de la Santé publique se rendra dans la province de l'Équateur pour superviser la paie des infirmiers.

Il va sans dire que l'un des problèmes qui ronge la paie de la prime des infirmiers demeure la présence des fictifs. De vrais infirmiers sont ainsi sacrifiés par ceux qui manipulent des listes de paie pour y introduire des infirmiers fictifs. « Des autorités au niveau local manipulent des listings, ils créent des listings parallèles pour y insérer des fictifs et éliminer ceux qui travaillent réellement. Nous avons toujours dénoncé cette situation, mais nous n'avons jamais été entendus », indique le secrétaire général de l'UNIC.

L'on pense que la mission qui sera dépêchée par le ministre de la Santé publique à l'Équateur mettra fin à toutes les manigances de ceux qui sèment des troubles dans la paie des infirmiers. Et que ces derniers pourront bénéficier de leur dû comme il se doit.

Aline Nzuzi

DIPLOMATIE

Le Japon octroie six millions de dollars à la RDC

Le projet consiste en la fourniture des produits sélectionnés par le gouvernement congolais qui seront vendus à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché.

Le ministre congolais des Affaires étrangères, coopération internationale et Francophonie, Raymond Tshibanda N'tungamulongo, et l'ambassadeur du Japon en RDC, Yoshimasa Tomimaga, ont procédé à la signature et l'échange des notes de l'aide financière non remboursable pour l'année fiscale 2013 entre leurs gouvernements respectifs. La cérémonie a eu lieu le 22 juillet au ministère des Affaires étrangères, en présence du vice-ministre du plan, Saddock Biganza.

Ce projet de six millions de dollars américains consiste en la fourniture des produits sélectionnés par le gouvernement congolais, lesquels pro-

duits seront vendus à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché. Les recettes obtenues permettront d'alimenter le fonds de contrepartie qui sera ensuite utilisé pour assurer le développement socioéconomique de la RDC.

Selon le diplomate japonais, ce don s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions prises lors de la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (Ticad5), en vue d'appuyer la relance économique de la RDC. « D'autres accords seront signés cette année pour un montant de 80 millions USD », a-t-il ajouté. Quant au ministre congolais, il a félicité le Japon pour l'organisation réussie de la Ticad 5. Il a également reconnu que le plus grand défi à relever reste celui de la mise en œuvre. « La RDC reste un partenaire engagé dans ce processus », a-t-il conclu.

Le soutien de la RDC sollicité

Au cours d'un autre échange avec envoyé spécial du président intérimaire de l'Égypte, Mokhles Kotb, il s'est agi de la situation actuelle de ce pays. L'Égypte, à travers son émissaire, a sollicité le soutien de tous les pays amis dont la RDC au processus démocratique en cours. En effet, a expliqué l'hôte de Raymond Tshibanda, depuis le changement de régime, le pays a élaboré un calendrier qui a conduit à la mise en place d'un nouveau cabinet et d'un comité de révision de la constitution devant aboutir à l'organisation des élections législatives et présidentielles. Les émissaires de l'Égypte à travers le continent africain ont entre autres missions d'expliquer la position de l'Égypte face à sa suspension de l'UA.

Jeannot Kayuba

ASADHO

Les dirigeants dans le collimateur de la justice congolaise

Les responsables de cette ONG de droits de l'homme sont interpellés devant le Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe pour imputations dommageables à l'égard d'un juge présumé auteur de viol qu'ils auraient dénoncé.

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) a dénoncé, dans un communiqué du 23 juillet, l'action judiciaire ouverte par le Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe contre Jean-Claude Katende et Mme Dora Zaki, respectivement son président national et sa vice-présidente nationale. La justice leur reprocherait, en effet, d'avoir dénoncé le viol commis par un juge du Tribunal de grande instance de Kinshasa/Matete, Yango, sur la justiciable MC [dans les précédents communiqués sur cette affaire, l'ONG a toujours dit préférer garder l'anonymat de la dame, en indiquant que les éléments sur son identité complète étaient disponibles à son siège].

L'ONG a déploré qu'au lieu d'instruire cette affaire contre le juge mis en cause, le Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, par le ministère du SPG BAM vient d'interpeller ses

dirigeants. Pour l'Asadho, en effet, cette inaction du magistrat instructeur à l'égard du juge Yango contribue énormément à l'effacement des preuves du viol avec la conséquence que l'affaire risque d'être classée sans suite pour insuffisance de preuves. «*Ce qui est très profitable au présumé auteur du viol*», a souligné l'association.

Dans son communiqué, l'Asadho a vivement dénoncé «*cette attitude et ces manœuvres du Parquet général de Kinshasa/Gombe qui tendent à réduire ses dirigeants et la victime des faits de viol au silence, pour assurer l'impunité au juge mis en cause*». Selon cette ONG, cette impunité assurée au juge et les poursuites ouvertes contre ses dirigeants ne sont pas de nature à encourager la lutte contre les violences sexuelles.

Implication de l'autorité

Devant les faits relevés, l'Asadho a sollicité de la ministre de la Justice et des droits humains de s'impliquer pour que le juge cité soit effectivement poursuivi et que la protection de la victime soit assurée. Alors que l'ONG a exhorté le procureur général de



Le président de l'Asadho, Jean-Claude Katende, et M^{me} Josepha Pumbulu/ Photo LDB

la République d'ordonner les poursuites contre le juge mis en cause, d'ordonner l'ouverture d'une action disciplinaire contre le magistrat Von, pour violation des dispositions de la loi sur les violences sexuelles et de faire respecter la Déclaration des Nations unies sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. Le procureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe a été, lui, appelé au respect de la déclaration précitée.

Il a, en effet, été noté qu'en date du

19 juillet, un agent du Parquet général de Kinshasa/Gombe s'est présenté au siège de l'Asadho avec deux invitations contre les deux dirigeants de cette association. L'ONG a relevé que ces deux documents ont été notés comme deuxièmes invitations par l'émetteur alors que les premières n'avaient jamais été réceptionnées par elle.

Une affaire de viol ?

Dans les faits, l'ONG a rappelé qu'en date du 21 mai, Mme MC,

victime de ces faits, avait par son conseil déposé une plainte contre ledit juge auprès du procureur général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Matete. Ce, en vue de l'ouverture des poursuites judiciaires. Au même mois, elle avait été entendue pour confirmation de sa plainte par le magistrat instructeur Von.

En date du 22 mai, l'Asadho avait, après avoir été saisie par la famille de la supposée victime, rendu public le communiqué de presse intitulé «*Le juge Yango viole et profère des menaces de mort contre une justiciable en toute impunité*». L'ONG a affirmé avoir voulu inviter le premier président de la Cour suprême de justice à mettre ce juge incriminé à la disposition de la justice et à ouvrir un dossier disciplinaire contre lui pour le caractère immoral et grave des faits mis à sa charge.

À en croire l'Asadho, depuis l'audition de la victime au mois de mai, soit plus de deux mois après, le juge auteur présumé du viol n'a jamais été ni entendu ni confronté à la victime qui n'a cessé de faire des va-et-vient au Parquet Général de Matete.

Lucien Dianzenza

CRISE AU MLC

Jean-Lucien Busa prend sa revanche

Le député exclu du comité exécutif du parti vient de se faire élire à la tête d'un courant rénovateur créé au sein du parti et il réussit une levée de bouclier contre le secrétaire général Thomas Luhaka.

Dans une déclaration politique rendue publique le 22 juillet, des députés, sénateurs et cadres du Mouvement de libération du Congo (MLC), à la tête desquels se trouve le député national Jean-Lucien Busa, ont réagi sur la restructuration de ce parti. Parmi les grandes décisions et recommandations, ces mécontents ont exigé la révocation du secrétaire général de leur parti, Thomas Luhaka Lonsendjola et ont décidé de la création du courant démocratique et rénovateur dans le MLC. La présidence de ce dernier est confiée au député Jean-Lucien Busa.

Ces cadres du MLC ont notamment dénoncé une dérive dictatoriale dans la conduite de cette formation politique. Ce qui serait, selon eux, à la base des départs massifs et successifs enregistrés par le MLC et de la démobilisation des militantes et militants du parti. «*Depuis plusieurs années, la direction du parti s'est caractérisée par la léthargie, la légèreté dans la prise des décisions, le non-respect des aspirations de la base et les violations succes-*



Lé député Jean-Lucien Busa/ Photo Tiers

sives des principes démocratiques élémentaires qui régissent le fonctionnement du MLC», ont-ils déploré.

Pour ces députés, sénateurs et cadres du MLC, en effet, après l'arrestation du président de leur parti, le sénateur Jean-Pierre Bemba, le fonctionnement du parti aurait été réduit à des combines politiciennes caractérisées par le clientélisme, l'intoxication, les intrigues et le mensonge érigés en système de gestion. «

L'opportunisme de certains dirigeants, pour lequel le parti ne sert que de tremplin pour assouvir des intérêts personnels au détriment des militantes et militants du MLC, régit depuis lors le fonctionnement du parti», ont-ils noté.

Une dérive dictatoriale

Les signataires de cette déclaration ont également noté que la gestion de leur parti n'obéit à aucune règle de gestion moderne qui fait

de la lutte démocratique son cheval de bataille. Pour eux, les graves décisions sont prises par un petit groupe d'intérêt qui, à lui seul, s'est substitué à tous les organes centraux du parti, foulant ainsi au pied les statuts et les aspirations réelles de la base dont ils se servent comme marchepied. «*Au nom du collège des fondateurs dont on ne peut trouver la trace d'un seul procès-verbal des réunions depuis cinq ans, des graves décisions sont prises sans associer les organes statutaires compétents tels que le conseil des représentants, le collège des fondateurs, le bureau politique et le comité exécutif*», ont appuyé ces cadres du MLC.

Selon ces sénateurs, députés et cadres du MLC, ce parti politique ressemble dans son fonctionnement et dans son mode de prise de décision interne à une entreprise privée aux méthodes de management archaïques reposant sur la volonté d'une petite oligarchie qui a ligoté la volonté et les aspirations de la base.

Devant ces tares et d'autres encore dont le déficit de vision stratégique face aux enjeux politiques, la gestion très peu orthodoxe des finances du parti et l'absence des perspectives alternatives à offrir aux militantes et militants en l'ab-

sence du président national, etc., les signataires de cette déclaration ont exprimé leur détermination à sauver ce parti.

Tout en affirmant qu'ils demeurent membres de cette formation politique et qu'ils poursuivent en son sein le combat démocratique conformément au projet de société du parti. Ils ont, entre autres, exigé la révocation du secrétaire général du MLC, Thomas Luhaka, et ont annoncé la création du courant démocratique et rénovateur dans le parti.

Ce groupe composé de Jean-Lucien Busa, Nicolas Akpamza, Antoine Nzangi Christophale Nicolas, Lomanga Longenga et Freddy Audagba, qui dit éviter de perpétuer l'imposture, s'est également refusé de participer à toutes les réunions du parti et d'obéir aux décisions prises par Thomas Luhaka jusqu'à la convocation du conseil des représentants.

Ces derniers, qui ont exigé la démocratisation du parti du sommet à la base ainsi que des réformes en profondeur et indispensable à la survie du parti, ont aussi décidé de sevrer le parti de leur cotisation mensuelle et apport logique et financier jusqu'à la clarification de la situation par le conseil des représentants.

Lucien Dianzenza

DIVISION 1

Élima obtient gain de cause à la Fécofa

L'instance nationale du football a jugé recevable et fondé le recours du club de Matadi qui avait écopé de forfaits sur l'ensemble des matchs livrés au championnat national de football suite à la question de qualification du joueur Patou Tingo. Élima va donc retrouver la totalité de ses points.

Le Tout capable Élima de Matadi (province du Bas-Congo) va récupérer la totalité des points perdus par forfait que la Ligue nationale de football (Linafoot) lui a infligé. L'instance organisatrice du championnat national de football -Division 1- a pris la décision d'écooper treize forfaits à Élima suite à la requête introduite par le Daring Club Motema Pembe sur la qualification du joueur Patou Tingo.

Ce joueur appartenait à la formation d'EPB qui n'existe plus. Et Patou Tingo s'est retrouvé dans Élima au terme du transfert conclu entre le club de Matadi et la formation de CS Lipamboli qui évolue dans une division infé-



Vue d'un match d'Élima au stade Socol de Boma

rieure à Kinshasa. Le joueur n'aurait pas été libéré par EPB pour appartenir à Lipamboli qui l'a ensuite transféré à Élima. La Linafoot n'a pas accordé la bonne foi à Élima et lui a infligé des for-

faits sur l'ensemble des matchs d'Élima pour lesquels Patou Tingo a été aligné. Et le joueur a livré les treize matchs de la manche aller de la Division 1. Soutenue par la Ligue provin-

ciale de football du Bas-Congo, Élima est allé en évocation à la Fédération congolaise de football association (Fécofa). Et l'on apprend que le recours du club de Matadi a été jugé recevable et

fondé. Et l'organe suprême du football congolais a tranché en faveur des Monstres du Bas-Congo qui rentrent ainsi dans leur droit et récupèrent l'ensemble de ses points.

Ce revirement de la situation va sûrement avoir des répercussions au niveau du classement final du championnat qui visiblement n'a pas encore été homologué par la Fécofa. L'on note premièrement que le Daring Club Motema Pembe ne va plus bénéficier de deux points que ce club avait pris lors du forfait. Sur l'aire de jeu, DC Motema Pembe et Élima avait fait match nul au stade Socol à Boma. Les Immaculés de Kinshasa perdent ainsi leur chance d'espérer la troisième place qualificative pour la Coupe de la Confédération au profit de Don Bosco de Lubumbashi. Il y aura aussi un léger chambardement dans le bas du tableau car Élima n'est donc plus relégué.

Martin Enyimo

AFFAIRE DIOMI NDONGALA

Le parti socialiste français se dit vigilant

La formation politique dit attendre du pouvoir congolais que soit organisé enfin un dialogue politique inclusif et sincère plutôt que de mesures d'oppression.

Dans un communiqué du week-end signé par son secrétaire national chargé de l'Europe et de l'international, Jean-Christophe Cambadélis, le Parti socialiste français (PS) a dénoncé un acharnement du pouvoir congolais sur un opposant politique. Cette formation politique, qui a fait allusion au politicien congolais proche d'Étienne Tshisekedi, Eugène Diomi Ndongala, dit rester vigilant sur le sort réservé à cette personnalité qui constitue l'une des figures de proue de l'opposition congolaise. Dans ce document, le PS dit suivre avec attention « les nouvelles vicissitudes judiciaires imposées à l'opposant congolais, soumis à une justice clairement partielle ».

Ce parti a également affirmé son inquiétude sur la tentative, par des militaires, de transférer l'opposant vers un lieu de détention inconnu.

Le PS a noté que cet opposant congolais, dirigeant du parti Démocratie chrétienne et allié de l'opposant historique Étienne Tshisekedi, subit depuis plus d'un an des actes de harcèlement et des mesures de détention arbitraires orchestrés par le pouvoir en place à Kinshasa. À l'en croire, en octobre 2012, quelques jours avant le sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, il avait exprimé son soulagement suite à la libération de cet opposant détenu plusieurs mois dans un lieu secret, alors qu'il se dit inquiet de la tournure que prenne cette situation chaque jour.



L'opposant Eugène Diomi Ndongala/ Photo Tiers

Lucien Dianzenza

SOCIÉTÉ CIVILE

Mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue

La structure a été installée à l'issue du premier forum national, organisé du 17 au 20 juillet, qui a réuni toutes les organisations de la société civile aussi bien de Kinshasa que de l'intérieur du pays.

Réunis au centre Theresianum pendant quatre jours, les organisations de la société civile ont abouti à la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue, destiné à créer un espace de concertation entre toutes les organisations de la société civile (OSC) et entre les OSC et les structures étatiques et les partenaires techniques et financiers.

En outre, les participants à ce forum ont opté pour un cadre de concertation partant depuis le niveau du village jusqu'au niveau national, en passant par la province, avec un soutien des réseaux ou groupes thématiques. Aussi ont-ils décidé d'agir en synergie pour la mise en place d'un mécanisme de coordination entre les structures faitières de la société civile, de renforcer le dynamisme des OSC et de faciliter le dialogue avec les autres acteurs au développement.

Dans la déclaration finale, il a aussi été question de renforcer la crédibilité des OSC grâce une viabilité juridique, sociale et institutionnelle; de bâtir ce cadre sur la charte de la société civile et d'amorcer le dialogue avec le gouvernement pour la prise en compte effective des contributions des OSC dans la mise en œuvre des politiques publiques en général.

Douze principes ont été élaborés pour rendre ce cadre solide, à sa-

voir le caractère inclusif et la participation, la représentativité, l'apolitisme, le goût de l'excellence, le respect des droits de l'homme et l'adhésion aux principes démocratiques, la compétence grâce à la formation et la professionnalisation permanente. L'acceptation de la critique, du contrôle et de la sanction, la redevabilité, l'ouverture de la structure universelle, la tolérance, l'esprit de paix et conciliation, la parité entre hommes et femmes figurent aussi sur la liste des principes.

Des recommandations

Les participants à ce forum ont formulé des recommandations assez pertinentes non seulement au gouvernement mais aussi aux bailleurs de fonds. Au gouvernement, ils lui demandent de développer un consensus et un dialogue permanents avec les OSC et autres partenaires au développement sur la manière d'aborder les questions majeures auxquelles le développement et la reconstruction sont confrontés. Aussi demandent-ils au gouvernement d'accentuer la lutte contre la corruption et l'impunité et de promouvoir la paix, la sécurité, les droits de l'homme et la bonne gouvernance qui sont, selon eux, des préalables incontournables du développement. Aux bailleurs de fonds et autres

partenaires, les participants demandent d'une part, de plaider en faveur de l'application de la déclaration de Paris. D'autre part, d'appuyer les OSC dans la consolidation et la pérennisation des acquis du présent forum, susceptibles de renforcer la viabilité du cadre de concertation de la société civile en RDC.

Non à la guerre en RDC

Dans une autre déclaration, les délégués des OSC présents au forum ont condamné les atrocités dont sont actuellement victimes les populations congolaises et dénoncent le complot de certains États voisins visant à humilier l'État congolais et à déstabiliser quotidiennement notre pays. « Les délégués de la société civile de la RDC continuent à déplorer, par ailleurs, les manœuvres d'une certaine communauté internationale visant à imposer à l'État congolais le dialogue avec le M23, cette machine qui sème pourtant morts et désolations au sein de notre population est reconnue par tous comme force négative », ont-ils déclaré, en encourageant tout appui d'autres partenaires, à l'instar de la Monusco, des USA, de la France, de la Belgique et d'autres puissances amies visant à renforcer l'efficacité des Forces armées de la RDC.

Gypse Oïssa Tambwe

Avis d'Appel d'offres restreintes LA FERMIÈRE N° 001

1. La société LA FERMIÈRE, a obtenu un financement de la Banque de Développement de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour la création d'un complexe agropastoral à Mouyondzi, dans le département de la Bouenza (République du Congo). Une partie du montant accordé au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du présent appel d'offres.

2. La société LA FERMIÈRE invite, par la présente consultation, les entreprises et sociétés intéressées, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des équipements agricoles et avicoles, véhicules, et matériels informatiques suivants en cinq (05) lots indépendants. Il s'agit de :

NATURE	NOMBRE
Lot AOR (01) : Infrastructure de stockage	
Silos à grain (2000t/silo) + travaux d'installation	3
Chambre froide positive 120 m3	1

NATURE	NOMBRE
Lot AOR (2) : Équipement de fabrication d'aliments de bétail	
Broyeur à grain capacité 5 tonnes/heure	1
Séchoir à grain capacité 2 tonnes/heure	1
Mélangeur (capacité 1100 litres)	1
Pont -bascule	1
Couseuse électrique (Marque)	4
Vis de vidange pour mélangeur	1
Presse à huile de soja	1

NATURE	NOMBRE
Lot AOR (03) : Équipement d'élevage	
Couvoir (capacité de 30 000 œufs)	1
Chauffage de la poussière (Radiant électrique de 600 à 1200watts)	80
Abreuvoirs siphoniques	52
Mangeoires	120
Broyeur à grain	1
Mélangeur (capacité 1100 litres)	1
Bascule	1
Couseuse électrique	1
Vis de vidange pour mélangeur	1
Presse à huile de soja	1
Chaîne complète d'abattage et de conditionnement (capacité 200 poulets/h)	1
Chambre froide positive et 1 chambre froide négative (capacité de 120 m3 chacune)	3

NATURE	NOMBRE
Lot AOR (4) : Tracteur et engin d'élévation	
Tracteur John Deere 330 ch	3
Tracteur John Deere 130 ch	1
Tracteur MASEY FERGUSON 399 ch	1
Chargeur Manitou	1
Télescopique (Manitou)	1

NATURE	NOMBRE
Lot AOR (05) : Equipement d'irrigation	
Système d'irrigation (3 Enrouleurs 500 m)	3
Tuyauterie d'irrigation (5 000 m)	1
Citernes à eau (capacité 12 m ³)	2
Remorque 9 tonnes	3
Motopompe (30 m ³ /h)	2
Motopompe (6 m ³ /h)	2

NATURE	NOMBRE
Lot AOR (06): Matériel roulant	
Camion de transport pour volaille vivant	2
Camion benne à 10 roues	2
Camionnette frigorifique positive	2
Camion porteur de poussin d'un jour	1
Camionnette Pick-up (4x4)	4

3. Le dossier d'appel d'offres pourra être acheté par les candidats moyennant le paiement d'un montant non remboursable de cent mille franc (100. 000 F.CFA) par lot à l'adresse ci-après :

4. Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter le DAOI aux mêmes adresses ;

5. Les soumissionnaires peuvent postuler à la fois à plus d'un lot ;

6. Toutes les offres doivent être déposées aux adresses indiquées ci-dessous au plus tard le 4 août 2013 à 14 heures (heure locale) ;

7. Les plis seront ouverts en présence des soumissions qui le souhaitent, le 6 jeudi juillet 2013 à 10 heures (heure locale), dans la salle de réunion de l'IHEM.

Fait à Brazzaville le,

Le Gérant

KARATÉ

Constantin Nganongo Itoua réélu à la tête de la Ligue de Brazzaville

Le président de la Ligue phare de karaté consacrera son nouveau mandat à la promotion du karaté féminin et à la réorganisation des sous-ligues et clubs de Brazzaville.

Constantin Nganongo Itoua l'a indiqué lorsqu'il a été réélu le 19 juillet, président de la Ligue de karaté de Brazzaville pour un nouveau mandat de deux ans. Il s'engage à réactiver le partenariat signé avec la ligue sœur de Kinshasa et à assurer la promotion des écoles de karaté.



Constantin Nganongo Itoua

Nganongo Itoua a organisé de façon régulière de compétitions et multiplié de stages techniques et d'arbitrage. « Je veillerai au respect des textes en vigueur », a-t-il promis à ses collaborateurs.

Constantin Nganongo Itoua sera aidé dans l'exercice de son nouveau mandat par quatre vice-présidents, notamment Maxime Odou Ngoro, Damas Ibandzo Oyona, Kevin Ngosaki et Omer Nkounkou. Le poste de secrétaire général étant vacant, Yvon Okemba assumera les fonctions de secrétaire général adjoint. Sylvain Ibombo et Isidore Louengo sont les financiers de la Ligue. Ferdinand Nkoumbi, Juste Asala et Djibil Trébissé occupent les places réservées aux membres. Alexandre Douniama, le premier commissaire aux comptes, sera secondé par Appolinaire Balossa.

J.G.E.

70 ANS DE LA BASILIQUE SAINTE-ANNE

« Confrérie » gagne la compétition de Nzango

L'équipe a pris le dessus sur celle du Mouvement des jeunes, par 33 à 30, dans une finale qui n'a pas connu de deuxième mi-temps.

La rencontre est prélude aux activités inscrites dans l'agenda des festivités marquant le 70^e anniversaire de la Basilique Sainte-Anne du Congo qui auront lieu le 28 juillet. Un tournoi de Nzango a été organisé dimanche 21 juillet, ainsi que d'autres activités collatérales. La compétition, opposant quatre équipes venues de plusieurs paroisses catholiques de Brazzaville, s'est soldée sur le triomphe de Confrérie.

Les femmes de cette équipe n'ont pas laissé le temps à leurs adversaires de faire le jeu puisqu'elles ont dominé la finale de bout en bout. Dès l'entame de la rencontre, Confrérie amorçait les assauts que « Le mouvement des jeunes » n'a pas pu contenir. Ainsi, le compteur des points de la unique partie de la rencontre s'est arrêté à 8 contre 4, en faveur de Confrérie. La deuxième mi-temps a été effacée de l'ordre du jour d'autant plus que l'arbitre a décidé de l'arrêt du match, faute de temps. Pour déterminer le champion du tournoi, le corps arbitral a additionné les points de l'ensemble des matchs livrés par les finalistes. Ainsi, Confrérie passait en tête avec 33 points pour avoir battu Fraternité 25 à 4. « Le Mouvement des jeunes » se positionnait sur la deuxième marche du podium avec 30 points puisque les fillettes de cette équipe ont cloué leurs mères quinquagénaires de Sacré-Cœur 26 à 20. Cette compétition de Nzango était précédée d'un tournoi de football qui a opposé quatre équipes de jeunes catholiques brazzavillois.

La basilique Sainte-Anne souvenir de la France libre

En 1937, le père Nicolas Moysan,

chargé de l'évangélisation des Bangala (ensemble des groupes ethniques bordant le fleuve Congo à l'époque du Moyen-Congo) reçoit l'ordre de fonder la mission de Poto-Poto. Trois ans plus tard, la France, sous occupation allemande, trouve un nouveau souffle à Brazzaville, alors capitale de l'Afrique équatoriale française. L'architecte, Roger Erell, figure parmi les arrivés de France. Il esquissa les formes architecturales de l'actuelle église dont la construction fut lancée la même année, par monseigneur vicaire apostolique de Brazzaville, Paul Biechy. Le révérend père Nicolas Moysan, supérieur religieux du district et curé de Poto-Poto, choisit l'emplacement avant de réunir les dons. Le premier coup de pioche est donné en mars 1943. Pierre après pierre, la basilique Sainte-Anne du Congo est érigée le 28 juillet de la même année. La date n'a pas été choisie au hasard puisque selon le calendrier liturgique, le 28 juillet symbolise la célébration de la fête dédiée à Sainte-Anne dont le sanctuaire porte le nom.

Le 28 juillet prochain, la basilique Sainte-Anne totalisera donc 70 années d'existence. Plusieurs activités sont prévues à cet effet. Des conférences débats seront notamment organisées le 27 juillet, sur les thèmes : « Sainte-Anne sanctuaire souvenir de la France libre » et « Sainte-Anne dans la beauté architecturale de Brazzaville ». Ces conférences seront précédées d'une exposition de photos, le 25 juillet, pour permettre au public de découvrir les différentes étapes de la construction de la célèbre basilique. La commémoration des 70 ans de la basilique Sainte-Anne, suivant les activités programmées, sera à la fois religieuse et historique.

Rominique Nerplat Makaya

COMITÉ OLYMPIQUE CONGOLAIS

Un nouveau bureau pour la gestion du Cnosc

Plusieurs membres ont fait leur entrée dans la structure de gestion des fédérations nationales après la réélection du président sortant.

Le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) a renouvelé ses instances dirigeantes, le 20 juillet à son siège à Brazzaville. Raymond Ibata a été reconduit à la tête de cette structure pour un nouveau mandat de quatre ans. Il va travailler de concert avec les fédérations sportives pour relever le pari de l'organisation par le Congo des 11^{es} Jeux Africains de Brazzaville 2015. « Une équipe est née et nous allons nous donner la main. En étant soudés, nous allons sûrement faire du bon travail avec les fédérations qui attendent beaucoup du comité olympique », a indiqué Raymond Ibata.

L'élection au Cnosc a été marquée par la chute de certains cadres et l'intégration de nouveaux membres au bureau exécutif de la structure. Henri Djombo a été élu premier vice-président du Cnosc, remplaçant ainsi Jacques Yvon Ndolou. Si Emmanuel Mpio a gardé son poste de deuxième vice-président, Marie Magloire Dambenzet a cédé son fauteuil de



Raymond Ibata entouré d'Henri Djombo et d'Emmanuel Mpio, ses deux vice-présidents. (Photo crédit ADIAC)

troisième vice-président à Firmin Dinga. Albert Kaya a lui aussi cédé son poste de quatrième vice-président au profit d'André Blaise Bollet.

Dieudonné Okombi conserve quant à lui son poste de cinquième vice-président. Le secrétariat général a été une fois de plus confié à Jean-Paul Ngaloua qui a pour adjointe Mme Mahoungou née Tsathy Françoise. Hilaire Toualani Nguari et Alena Da Bangui sont les financiers du Cnosc. Jeanne Claudette Bouesse et Henri Joseph Parra ont été élus membres avec quatre nouveaux, notamment Dominique Ondzé,

Pepin Bernard Boungoula, Théophile Kounkou et Thomas Bakala. Clôturant les travaux, le directeur de cabinet du ministre des Sports et de l'Éducation physique a indiqué : « Le département poursuivra sans relâche son effort et son engagement pris en ce qui concerne l'appui financier et l'assistance multiforme sollicitée par le Cnosc et les fédérations sportives ainsi que l'organisation des Jeux africains de Brazzaville 2015 », a assuré Urbain Akambo. Notons que les fédérations de Kyokushin et de Rugby ont intégré le Cnosc en tant qu'observatrices.

James Golden Eloué

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE HANDBALL

Les Diables rouges connaissent leurs adversaires

Les Diables rouges peuvent sourire. Le tirage au sort leur a été favorable car, affichant l'ambition de terminer en tête de leur groupe, elles ne souhaitent pas rencontrer leur bête noire, l'Angola, avant les finales des compétitions.

Le tirage au sort de la 8^e Coupe d'Afrique des Nations des cadettes et de la 17^e CAN des juniors a été effectué le 20 juillet à la télévision congolaise par la Confédération africaine de handball (CAHB).

C'est ainsi que les cadettes entreront en compétition du 22 au 31

août au gymnase d'Oyo avant le tournoi des juniors prévu du 1er au 9 septembre. Les Congolaises qui remettront leur titre en jeu dans la catégorie junior, sont logées dans le groupe B. Placées tête de série avec les Angolaises, les Diables rouges se mesureront avec la Tunisie, la Guinée et le Mali. Elles disputeront sans nul doute la première place du groupe avec la Tunisie, considérée comme l'une des grandes équipes du handball continental. Les Congolaises qui avaient remporté la Coupe d'Afrique junior en 2011, à Ouagadougou, ambition-

nent de rééditer cet exploit à domicile malgré le fait que les joueuses de l'époque sont passées seniors.

Le groupe A de la compétition mettra aux prises l'Angola, l'Algérie, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Chez les cadettes, les Diables rouges sont logées dans le groupe B avec les Léopards de la République démocratique du Congo placées tête de série, la Guinée et le Sénégal. Le groupe A de la compétition regroupe l'Angola, l'Algérie, le Gabon et la Tunisie.

J.G.E.

VOLLEYBALL

Trois arbitres congolais en voie d'obtention du statut international

Anicet Boukaka, Marthe Toutou et Sydney Mbembe attendent leur évaluation pour obtenir le statut d'arbitre international.

Après la théorie enseignée à travers le cours international d'arbitrage, vient la pratique pour ce trio de Congolais qui ont les yeux rivés sur une carrière internationale d'arbitrage de volleyball. Lors d'un stage d'une semaine à Brazzaville, les outils techniques indispensables ont été mis à leur disposition. Les enseignements ont porté sur le code d'arbitrage et sur les règles de jeu de la discipline. Théoriquement, ces Congolais sont donc prêts.

Seulement, le statut mondial n'est acquis qu'après avoir officié au moins trois rencontres sous le contrôle des experts de la Fédération internationale de volleyball. C'est cette étape qu'Anicet Boukaka, Marthe Toutou et Sydney Mbembe attendent mais la date de l'évaluation ne sera connue que dans les prochains jours. Une étape qui sera, en tout cas, bénéfique pour le Congo puisque le pays ne dispose à l'heure actuelle que d'un seul arbitre. Le cours d'arbitrage international que Brazzaville a abrité a réuni quatorze candidats venus de neuf pays d'Afrique. Il a été

dispensé par Sandy Stell (Écosais), président de la commission des règles de jeu de la FIVB, et de Somsak Charonpana (Tahitien), directeur du stage.

À la clôture des travaux de cette formation, le vice-président de la Fédération congolaise de volleyball, Jean-Marie Ompébé, a invité les stagiaires à travailler d'arrache-pied pour s'affirmer dans le concert international des arbitres de volleyball. Il a, par ailleurs, rappelé que le continent comptait sur eux pour officier les Jeux africains que Brazzaville abritera en 2015.

R.N.M.